



SECTION PRETÉ URBAINE

BUDGET PREVISIONNEL





PRÉSENTATION M57



Accusé de réception en préfecture
091-259102705-20220310-CS8-2022-03-09-DE
Date de télétransmission : 18/03/2022
Date de réception préfecture : 18/03/2022
Date de réception préfecture : 18/03/2022
Date de Propreté Urbaine - BP - 2022

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissements publics communaux et de coopération intercommunale : SIVOM VALLEE YERRES ET DES SENARTS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET: 25910270500037

POSTE COMPTABLE: SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE YERRES

M. 57

Budget primitif Voté par nature

BUDGET : Budget Propreté Urbaine (3)

ANNEE 2022

⁽¹⁾ Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

⁽²⁾ A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

⁽³⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8
II - Présentation générale du budget	
A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19
III - Vote du budget	
A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	38
IV - Annexes	
A - Présentation croisée	
A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
B - Annexes patrimoniales	
B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	40
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	41
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	45
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	46
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	47

SIVOM VALLEE YERRES ET DES SENARTS - Budget Propreté Urbaine - BP - 2022

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	49
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	50
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat des emprunts garantis	51
B7.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	52
B8.1 - Subventions versées	Sans Objet
B8.2 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B8.3 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
B8.4 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B8.5 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	53
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	Sans Objet
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
D2 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D3.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D3.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D4 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D5.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D5.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	56

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ; les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régles par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce réglme, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

SIVOM VALLEE YERRES ET DES SENARTS - Budget Propreté Urbaine - BP - 2022

I – INFORMATIONS GENERALES		
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		А
Informations statistiques		
	Valeurs	
Opulation totale		
Informations fiscales (N-2)		
	Collectivité	
ndicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		

	Informations financières – ratios	Valeurs
-	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
က	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
ιΩ	DGF / population	
9	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
~	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
80	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
6	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
9	Foarone brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

[1] A renseigner sekon les dispositions législatives et régiernentaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de régardition de la DGF de Fevercice N-1, établie sur le base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir ou montant de la dette au 1^{et} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de le loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595

du code génèral des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.
(4) A comptéter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité:

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif;

avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(5) Indiquer * primité » ou * cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

- budgétaire par délibération N*... du ...

semi budgėtaire;

(6) A complèter par un seul des trois choix suivants : - sans reprise des résultats de l'exercice N-1;

SIVOM VALLEE YERRES ET DES SENARTS - Budget Propreté Urbaine - BP - 2022

I – INFORMATIONS GENERALES MODALITES DE VOTE DU BUDGET B
 1 – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget : au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ; au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ; sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ; avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.
La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article est la suivante :
II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».
III – L'assemblée délibérante autorise le président à opérer des vírements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) : .
IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre.
V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).
VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.
VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

SIVOM VALLEE YERRES ET DES SENARTS - Budget Propreté Urbaine - BP - 2022

I – INFORMATIONS GENERALES	
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	5
RESULTAT DE L'EXERCICE N-1	

		RESULTAT	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1	
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A)
TOTAL DU BUDGET	2 656 677,01	2 826 111,87	382 080,90	169 434,86
Investissement	112 846,64	361 300,25 (3)	(3) 152 577,21 A	12 248 453,61
Fonctionnement	2 543 830,37	2 464 811,62 (4)	(4) 229 503,69 A3	13 -79 018,75

			RESTES A REALISER N-1		
		Dépenses	Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	11+11	1 584,12	III + IV	0,00 B1	-1 584,12
Investissement	[1]	1 584,12	III	0,00 B2	-1 584,12
Fonctionnement	=	00'0	AI.	0,00 B3	00'0

	RESULTA	RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1+B1	167 850,74
Investissement	A2 + B2	246 869,49
Fonctionnement	A3 + B3	-79 018,75

⁽¹⁾ Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vole du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

⁽²⁾ Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

⁽³⁾ Solde d'exécution de N-2 reporté sur la figne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

⁽⁴⁾ Résultat de fonctionnement reporté sur la figne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire. (5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'IN	VESTISSEMENT - TOTAL	(I) 1 584,12
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	1 584,12
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE F	ONCTIONNEMENT - TOTAL	(II)
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

⁽¹⁾ Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de repriso des résultats de l'exercice précèdent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

- (2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
091-259102705-20220310-CS8-2022-03-09-DE
Date de télétransmission : 18/03/2022
Date de réception préfecture : 18/03/2022
Date de réception préfecture : 18/03/2022
Date de Propreté Urba

I – INFORMATIONS GENERALES	
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art.	(2) Libellé	Titres restan	t à émettre
SECTION D'	'INVESTISSEMENT - TOTAL	(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DI	E FONCTIONNEMENT - TOTAL	(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

⁽¹⁾ Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précèdent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

- (2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

	II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS	OGET ORTS	II A
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	699 919,88	300 473,18
) + ×	*	+
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	1 584,12	00'0
REPORTS	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0.00	(si solde positif) 401 030,82
		n	u
	Total de la section d'investissement (2)	701 504,00	701 504,00
47.7		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	2 638 505,00	2 488 020,06
	**	+	+
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	00'0	00'0
REPORTS	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 150 484,94
	n	н	Ш
	Total de la section de fonctionnement (3)	2 638 505,00	2 638 505,00
			r
	TOTAL DU BUDGET (4)	3 340 009,00	3 340 009,00
			60

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

d'un titre et non ratlachées.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses, aux dépenses engagées non mandalèes telles qu'elles restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : et en recettes certaines n'ayant pas donnié lieu à l'émission

Les restes à résiser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses, aux recettes, aux recettes, aux recettes, aux recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

⁽²⁾ Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement volés.

 ⁽³⁾ Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
 (4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

	II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		=
	PRESENTATION DES AP VOTEES		B1
	.85		
	AUTORISATION DE PROGRAMME (1)	Chanitro(c)	Montant
Numéro	Libellé	onapine(s)	
		2	
	TOTAL		0000
	« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
	TOTAL GENERAL		00'0

(2) L'assemblée peut voler des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réeltes de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annutées si elles n'ont pas été engagées. (1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées fors de la séance d'adoption du budget. Ceta concerne des AP relatives à de nouvelles programmations plurianmelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

SIVOM VALLEE YERRES ET DES SENARTS - Budget Propreté Urbaine - BP - 2022

=		Montant		00'0	00'0	0.00
		Chanitro(c)	Chapme(3)		022	
II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	PRESENTATION DES AE VOTEES	AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)	Libellé	TOTAL	« AE de dépenses imprévues » (2)	TOTAL GENERAL
			Numéro			

(1) it s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Ceta concerne des AE refaitves à de nouveaux engagements pluriannueis mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annutées si elles n'ont pas étié engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	1
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	434 081,64	1 584,12	659 919,88	659 919,88	661 504,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de	es dépenses d'équipement	434 081,64	1 584,12	659 919,88	659 919,88	661 504,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de	es dépenses financières	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
45	Chapitres d'operations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de	es dépenses réelles d'investissement	474 081,64	1 584,12	699 919,88	699 919,88	701 504,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
\$2.000 V.S.V.		0.00		0.00	0.00	0.00

	des dépenses d'ordre stissement	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Sections (7)	0,00	0,00	0,00	0,00

-	TOTAL	474 081,64	1 584,12	699 919,88	699 919,88	701 504,00
Ì						+
						The second second

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	-
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	701 504,00

⁽¹⁾ Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précèdent.

⁽²⁾ Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

⁽³⁾ Hors dépenses imputées au chapitre 018.

⁽⁴⁾ En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

⁽⁵⁾ A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crèe.

⁽⁶⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5),

⁽⁷⁾ DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041.

⁽⁸⁾ Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	- f H
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	56 413,00	0,00	11 950,18	11 950,18	11 950,18
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest, non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes financières	56 413,00	0,00	11 950,18	11 950,18	11 950,18
45	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes réelles d'investissement	56 413,00	0,00	11 950,18	11 950,18	11 950,18

Total	des recettes d'ordre d'Investissement	320 291,43	288 523,00	288 523,00	288 523,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	320 291,43	288 523,00	288 523,00	288 523,00
021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00	0,00	0,00	0,00

W					
TOTAL	376 704,43	0,00	300 473,18	300 473,18	300 473,18

R 001 S	OLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	401 030,82
		=

701 504,00 TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT	PREVISIONNEL DÉGAGÉ I	PAR
LA SECTION DE	FONCTIONNEMENT (12)	

288 523,00

- (1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
- (2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercíce antérieur.
- (6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.
- (8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
- (9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (10) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041,
- (11) Les comples 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

Accusé de réception en préfecture
091-259102705-20220310-CS8-2022-03-09-DE
Date de télétransmission : 18/03/2022
Date de réception préfecture : 18/03/2022
Date de réception préfecture : 18/03/2022
Date de réception préfecture : 18/03/2022

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	1
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	606 413,26	0,00	537 085,00	537 085,00	537 085,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 642 986,00	0,00	1 802 772,00	1 802 772,00	1 802 772,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es dépenses de gestion courante	2 249 409,26	0,00	2 339 857,00	2 339 857,00	2 339 857,00
66	Charges financières	10 800,00	0,00	10 125,00	10 125,00	10 125,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
	es dépenses réelles de nnement	2 260 209,26	0,00	2 349 982,00	2 349 982,00	2 349 982,00

	des dépenses d'ordre de onnement	320 291,43	288 523,00	288 523,00	288 523,00
043	sections (4) (5) Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
042	d'investissement (4) Opérations ordre transf. entre	320 291,43	288 523,00	288 523,00	288 523,00
023	Virement à la section	0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL	2 580 500,69	0,00	2 638 505,00	2 638 505,00	2 638 505,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 638 505,00

⁽¹⁾ Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

⁽²⁾ Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

⁽³⁾ Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

⁽⁴⁾ DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DF 043 = RF 043.

⁽⁵⁾ Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	l II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	3 000,00	0,00	3 000,06	3 000,06	3 000,06
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	64 000,00	0,00	29 374,00	29 374,00	29 374,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	702 563,00	0,00	786 243,00	786 243,00	786 243,00
74	Dotations et participations (3)	1 541 434,00	0,00	1 634 403,00	1 634 403,00	1 634 403,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	40 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
Total de	es recettes de gestion courante	2 350 997,00	0,00	2 488 020,06	2 488 020,06	2 488 020,06
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total de	es recettes réelles de fonctionnement	2 350 997,00	0,00	2 488 020,06	2 488 020,06	2 488 020,06

	des recettes d'ordre de onnement	0,00	0,00	0,00	0,00
043	sections (4) (5) Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre	0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL	2 350 997,00	0,00	2 488 020,06	2 488 020,06	2 488 020,06

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	150 484,94

2 638 505,00 TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

Pour information:

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	288 523,00
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION	288 523,00
D'INVESTISSEMENT (6)	

git, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à cer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la ctivité.

- (1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précèdent.
- (2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DF 043 = RF 043.
- (5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (6) Soide de l'opération DF 023 + DF 042 RF 042 ou soide de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

Accusé de réception en préfecture
091-259102705-20220310-CS8-2022-03-09-DE
Date de télétransmission : 18/03/2022
Date de réception préfecture : 18/03/2022
Date de réception préfecture : 18/03/2022

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	ll ll
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)		Opérations d'ordre (2)	TOTAL	
10 13 <i>15</i>	Dotations, fonds divers et réserves Subventions d'investissement (3) Provisions pour risques et charges (4)		0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	00,0 00,0 00,0	
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		40 000,00	0,00	40 000,00	
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7)	0,00	THE RESERVE OF THE PARTY OF THE	0,00	
	Total des opérations d'équipement	(4, 4)	0,00	TO THE REAL PROPERTY.	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)		0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	1	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles (3) (5)		661 504,00	0,00	661 504,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8)	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)		0,00	0,00	0,00	
018	RSA	1	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées		0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	0,00	0,00	
28	Amortissement des immobilisations (reprises)			0,00	0,00	
29	Dépréciations des immobilisations (4)		1000	0,00	0,00	
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		AM DI TOMA	0,00	0,00	
3	Stocks et en-cours			0,00	0,00	
198	Neutralisation des amortissements			0,00	0,00	
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)		0,00	0,00	0,00	
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices	P. LIGHT,		0,00	0,00	
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)	19 July 18		0,00	0,00	
59	Dépréciation des comptes financiers (4)			0,00	0,00	
	Dépenses d'investissement – Total		701 504,00	0,00	701 504,00	

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

701 504,00 TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	537 085,00		537 085,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	1 802 772,00		1 802 772,00
014	Atténuations de produits	0,00	ALCOHOL: N. P. LEWIS	0,00
016	APA	0,00	THE PARTY OF THE PARTY.	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	10 125,00	0,00	10 125,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0.00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	288 523,00	288 523,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	2 349 982,00	288 523,00	2 638 505,00

D 002 RES	ULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 638 505,00

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

⁽²⁾ Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

⁽³⁾ Hors dépenses imputées au chapitre 018.

⁽⁴⁾ Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

⁽⁵⁾ Hors chapitres opérations.

Accusé de réception en préfecture
091-259102705-20220310-CS8-2022-03-09-DE
Date de télétransmission : 18/03/2022
Date de réception préfecture : 18/03/2022
Date de réception préfecture : 18/03/2022

- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opératio	ons réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL	
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)		11 950,18	0,00	11 950,18	
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00	0,00	0,00	
15	Provisions pour risques et charges (4)	0.01		0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		0,00	0,00	0,00	
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6)	0,00		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)		0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles (3)	l l	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7)	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	- 1	0,00	0,00	0,00	
018	RSA	- 1	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées		0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	0,00	0,00	
28	Amortissement des immobilisations	300	CHARLES IN	288 523,00	288 523,00	
29	Dépréciations des immobilisations (4)	S. C. S. S.		0,00	0,00	
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)	1000	A PROPERTY.	0,00	0,00	
3	Stocks et en-cours			0,00	0,00	
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)		0,00	0,00	0,00	
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices	Carried Ton		0,00	0,00	
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)			0,00	0,00	
59	Dépréciation des comptes financiers (4)	CALL LOCK	D 11-2	0,00	0,00	
021	Virement de la section de fonctionnement		N. D. LEWIS	0,00	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00		0,00	
	Recettes d'investissement – Total		11 950,18	288 523,00	300 473,18	

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
	*
R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	701 504,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	3 000,06		3 000,06
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	29 374,00		29 374,00
71	Production stockée (ou déstockage)	STATE OF THE STATE	0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	786 243,00		786 243,00
74	Dotations et participations (8)	1 634 403,00		1 634 403,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	35 000,00	0,00	35 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	00,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	00,00
	Recettes de fonctionnement – Total	2 488 020,06	0,00	2 488 020,06

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	150 484,94

Accusé de réception en préfecture
091-259102705-20220310-CS8-2022-03-09-DE
Date de télétransmission : 18/03/2022
SIVOM VALLEE YERRES ET DES SENARTS - Budget Propreté Urbaine - BP - 2022

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
	TOTAL DES RECETTES DE FO	NCTIONNEMENT CUMULEES	2 638 505,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Saul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiate au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

701 504,00

Total des dépenses d'investissement cumulées

Total Line	SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE
Vote de la séance budgé establée sex mouvelles Vote de l'assemblée sur l'assemblée sur ses année séance séance budgé establée sur l'assemblée sur séance séance séance 0,00 Vote de l'assemblée dépenses dépenses dépenses dépenses dépenses l'assemblée sur l'assemblée stats le séance budgétaire (2) I l'assemblée sur l'assemblée dépenses dépenses dépenses dépenses dépenses l'assemblée séance 0,00 I l'assemblée dépenses dépenses dépenses dépenses dépenses dépenses l'assemblée d'une AP (2000) Pout dépenses dépenses dépenses dépenses dépenses dépenses dépenses dépenses d'olo 0,00 Co.00 Co.00 <th></th>	
0,00 699 919,88 699 919,88 701 50 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 <th>RAR N-1</th>	RAR N-1
0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,0	1 584,12
0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 40 000,00 0,00	0
0,00 0,000	0
0,000 659 919,88 659 919,88 659 919,88 659 919,88 651 50 0,000	0
0,00 0,000	1 584,12
0,000 0,000 <th< td=""><td>0,</td></th<>	0,
0,00 0,00 <th< td=""><td>0</td></th<>	0
0,00 659 919,88 659 919,88 659 919,88 661 90 0,00	0,
0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 40 000,00 40 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 40 00 0,00	1 584,12
0,00 0,00 0,00 40 000,00 <td>00'0</td>	00'0
0,000 40 000,00 40	00'0
0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 40 000,00 0,00 40 000 0,00 40 00 0,00	00'0
0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 40 000,00 40 000,00 40 000,00 40 00 0,00 40 00 0,00 0,00 40 00 0,0	o'o
0.00 0.00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 40 000,00 </td <td>0</td>	0
0,00 40 000,00 40 0000,00 0,00 40 000,00 40 00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 699 919,88 699 919,88 701 50 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0
0,00 40 000,00 40 000,00 0,00 40 000,00 40 000,00 40 000,00 40 000,00 40 000,00 40 000,00 40 000,00 40 000,00 40 000,00 40 000,00 40 000,00 40 000,00 40 00 40 000,00 <td></td>	
0,00 0,00 <th< td=""><td>0</td></th<>	0
0,00 699 919,88 699 919,88 701 50 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0
00'0 00'0 00'0 00'0	1 584,12
00'0 00'0	
00'0	

SIVOM VALLEE YERRES ET DES SENARTS - Budget Propreté Urbaine - BP - 2022

(2) il s'agit des AP nouvelles qui sont votées fors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existent.

(3) Voir l'état III-A2, 1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'étal IV-85 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immoblisations »). (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (Df 040 = RF 042).

(8) Le solde d'exécultan reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fail Tobjet d'un report et nan d'un vote de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (Df 041 = RJ 041).

(9) Le chapitre 204

« Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

résultats).

701 504,00

Total des recettes d'investissement cumulées

		III – VOTE	OTE DU BUDGET			
	SECTION	SECTION D'INVESTISSEMENT	MENT - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES	RECETTES		A
			RECETTES			
	Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
					"	=1+
	TOTAL	376 704,43	0,00	300 473,18	300 473,18	300 473,18
018	RSA	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
ر ا	Subventions d'investissement (hors 138) Emerinée et dettes assimilées (hors 16449-165	00'0	00.0	00'0	00'0	00'0
2	166 et 1688 non budgétaire)	200		0.5	000	0000
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
204	Subventions d'équipement versées (9)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
21	Immobilisations corporelles	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
22	Immobilisations reçues en affectation	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
23	Immobilisations en cours (saut 2324)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Total d	Total des recettes d'équipement	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	56 413,00	00'0	11 950,18	11 950,18	11 950,18
138	Autres subventions invest, non transf.	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
	166)					
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
56	Participations et créances rattachées	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
27	Autres immobilisations financières	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
024	Produits des cessions d'immobilisations	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Total d	Total des recettes financières	56 413,00	0,00	11 950,18	11 950,18	11 950,18
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Total d	Total des recettes réelles	56 413,00	00'0	11 950,18	11 950,18	11 950,18
021	Virement de la section de fonctionnement	00'0		00'0	00'0	00'0
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	320 291,43		288 523,00	288 523,00	288 523,00
041	Opérations patrimoniales (6)	00'0		00'0	00'0	00'0
Total d	Total des recettes d'ordre	320 291,43		288 523,00	288 523,00	288 523,00
				R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	sitif reporté ou anticipé (7)	401 030,82
				Affe	Affectation au compte 1068 (8)	00'0

(1) Voir état I-8 pour le contenu du budget précédent.

SIVOM VALLEE YERRES ET DES SENARTS - Budget Propreté Urbaine - BP - 2022

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 - Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (4) Les comples 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Le solde d'exècution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'abjet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'anfide 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »). (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (Df 041 = Rt 041).
- (8). Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vole. résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

			III - VOTE	E DU BUDGET					
		SECTION D'INVESTISSEME	STISSEMENT -	DEPENSES - D	ETAIL PAR	ARTICLE			A1
	Chap, / art. (1)	Pour mémoire, budget	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés	Pour information Crédits gérés	TOTAL (RAR N-1 +
		précédent (2)	æ	les AP lors de la séance budgétaire (3)		=0	dans le cadre d'une AP	hors AP	Vote)
	TOTAL	474 081,64	1 584,12	00'0	699 919,88	699 919,88	00'0	699 919,88	701 504,00
018	RSA	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
2051	Concessions, droits similaires	00'0	00'0		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
204	Subventions d'équipement versées (9)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
21	Immobilisations corporelles	434 081,64	1 584,12	00'0	659 919,88	659 919,88	00'0	659 919,88	661 504,00
215731	Matériel roulant	352 381,64	00'0		528 069,88	528 069,88	00'0	528 069,88	528 069,88
2158	Autres inst.,matériel,outil.	41 100,00	1 584,12		23 000,00	23 000,00	00'0	23 000,00	24 584,12
21828	tecnniques Autres matériels de transport	28 000,00	00'0		88 000,000	88 000,00	00'0	88 000,000	88 000'000
21838	Autre matériel informatique	3 600,00	00'0		7 000,000	7 000,00	00'0	7 000,00	7 000,000
2188	Autres immobilisations corporelles	00'000 6	00'0		13 850,00	13 850,00	00'0	13 850,00	13 850,00
22	Immobilisations reçues en affectation	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
	Total des opérations	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
4.00	d equipement (4)	124 004 64	4 503 42	00.0	0000000	00 040 000	000	00 000 000	00 702 700
lotal des c	lotal des depenses d'equipement	434 001,04	71,400 1	00'0	00'818'00	99,818,60	0,00	99'616 600	004,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	00.00	00'0		00'0	00'0		00'0	00'0
13	Subventions d'investissement	00'0	00'0		00'0	00'0		00'0	00'0
16	Emprunts et dettes	40 000,00	00'0		40 000,00	40 000'00		40 000,00	40 000,00
	budgétaire)	í	ij						
1641	Emprunts en euros	40 000,00	00'0		40 000,00	40 000,00		40 000,00	40 000,00
18	Cpte de llaison : affectation (BA,régie)	00'0	00'0		00'0	00'0		00'0	00'0
26	Participations et créances rattachées	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
27	Autres immobilisations financières	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0

SIVOM VALLEE YERRES ET DES SENARTS - Budget Propreté Urbaine - BP - 2022

020 Dépenses im		budget précédent (2)		r assemblee sur les AP lors de la séance	nouvelles	l'assemblée	Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérès hors AP	(RAR N-1 + Vote)
				budgétaire (3)		=			=+==
Cause unite AL	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			00'0					
Total des dépenses financières	ncières	40 000,00	00'0	00'0	40 000,00	40 000,00	00'0	40 000,00	40 000,00
45 Opérations por tiers (5)	Opérations pour compte de tiers (5)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Total des dépenses réelles	es	474 081,64	1 584,12	00'0	699 919,88	699 919,88	00'0	699 919,88	701 504,00
040 Opérations or sections (6)	Opérations ordre transf. entre sections (6)	00'0			00'0	00'0		00'0	00'0
Reprise sur a antérieur	Reprise sur autofinancement antérieur	00'0			00'0	00'0		00'0	00'0
Charges transférées (7)	ısférées (7)	00'0	The second	W	00'0	00'0		00'0	00'0
041 Opérations p	Opérations patrimoniales (8)	00'0	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		00'0	00'00		00'0	00'0
Total des dépenses d'ordre	dre	00'0			00'0	00'0		00'0	00'0

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état LB pour le contenu du budget précédent.

(3) il s'agit des AP nouvelles qui sont volées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP reistives à de nouvelles programmations plunianment les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042). Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comples 204 et 2,324.

III – VOTE DU BUDGET	111
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour Information Crédits gérés hors AP
	TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

Accusé de réception en préfecture
091-259102705-20220310-CS8-2022-03-09-DE
Date de télétransmission : 18/03/2022
Date de réception préfecture : 18/03/2022
Date de réception préfecture : 18/03/2022

III – VOTE DU BUDGET	111
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
091-259102705-20220310-CS82-022-03-09-DE
Date de télétransmission : 18/03/2022
Date de réception préfecture : 18/03/2022
Date de réception préfecture : 18/03/2022
Ine - BP - 2022

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

	=	VOTE DU BUDGET				
	SECTION D'INVESTISSEM		ENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE	SLE		A3
	Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			2		=	= + =
	TOTAL	376 704,43	00'0	300 473,18	300 473,18	300 473,18
018	RSA	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
13	Subventions d'investissement (hors 138)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
21	Immobilisations corporelles (4)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
22	Immobilisations recues en affectation (4)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Total des recei	Total des recettes d'équipement	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	56 413,00	00'0	11 950,18	11 950,18	11 950,18
10222	FCTVA	56 413,00	00'0	11 950,18	11 950,18	11 950,18
138	Autres subventions invest. non transf.	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
26	Participations et créances rattachées	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
27	Autres immobilisations financières	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
024	Produits des cessions d'immobilisations	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Total des recet	Total des recettes financières	56 413,00	00'0	11 950,18	11 950,18	11 950,18
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Total des recettes réelles	ttes réelles	56 413,00	00'0	11 950,18	11 950,18	11 950,18
021	Virement de la section de fonctionnement	00'0		00'0	00'0	00'0
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	320 291,43		288 523,00	288 523,00	288 523,00
192 2805	Plus ou moins-values sur cession immo. Licences, loaiciels, droits similaires	00'0		0,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	46 707,00		46 707,00	46 707,00	46 707,00
281533	Réseaux câblés Matérial raulant	180,00		196 296 00	180,00	106,00
28158	Material rough. Autres inst., matériel, outil. techniques	7 000,00		5 355,00	5 355,00	5 355,00
281828	Autres matériels de transport	28 376,33		20 574,00	20 574,00	20 574,00
281838	Autre matériel informatique	0,00		3 397,00	3 397,00	3 397,00
28188	Autres immo. corporelles	14 537,00		15 840,00	15 840,00	15 840,00
041	Opérations patrimoniales (9)	00'0		00'0	00'0	00'0
Total des recettes d'ordre	ttes d'ordre	320 291,43		288 523,00	288 523,00	288 523,00

SIVOM VALLEE YERRES ET DES SENARTS - Budget Propreté Urbaine - BP - 2022

- (1) Détailler les articles utilisés conformèment au plan de comples.
- (2) Voir état LB pour le contenu du budget précédent.
 - (3) Sauf 165, 166 et 16449.
- (4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
 - (5) Voir l'annexe IV-85 pour le détail des opérations pour compte de liers.
- (7) Les comples 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détait du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législaives et régiennentaires applicables. (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (Rf 040 = DF 042).
 - (8) Auxune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
 - (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	
ON DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	8

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire,	RAR N-1	Vote de	Propositions	Vote de	Pour	Pour	TOTAL
		pndget		l'assemblée sur	nouvelles	l'assemblée	information,	information,	(RAR N-1 +
		précédent (1)		les AE lors de la	i,		dépenses	dépenses	Vote)
			S -	séance hudnétaire (2)		3=	gérées dans le	gérées hors AE	1
	TOTAL	2 580 500,69	00'0	00'0	2 638 505,00	2 638 505,00	00'0	2 638 505,00	2 638 505,00
110	Charges à caractère général (3)	606 413,26	00"0	00'0	537 085,00	537 085,00	00'0	537 085,00	537 085,00
012	Charges de personnel et frais	1 642 986,00	000		1 802 772,00	1 802 772,00		1 802 772,00	1 802 772,00
014	assimilés (3) Atténuations de produits	00'0	00'0		00'0	00'0		00'0	00'0
016	APA	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00"0
017	RSA / Régularisations de RMI	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00
65	Autres charges de gestion	10,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00.0
6586	courante (saut 6586) (3) Frais fonctionnement des groupes	00'0	00'0		00'0	00,00		00'0	00'0
Total des	Total des dépenses de gestion des services	2 249 409,26	00'0	00'0	2 339 857,00	2 339 857,00	00'0	2 339 857,00	2 339 857,00
99	Charges financières	10 800,00	00'0		10 125,00	10 125,00	THE PERSON NAMED IN	10 125,00	10 125,00
29	Charges spécifiques (3)	00'0	000		00'0	00'0		00'0	00'0
89	Dotations aux provisions,	00'0			00'0	00'0		00'0	00'0
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)	The state of the s		00'0		THE REAL PROPERTY.			
Total des	Total des dépenses financières	10 800,00	00'0	00'0	10 125,00	10 125,00		10 125,00	10 125,00
Total des	Total des dépenses réelles	2 260 209,26	00'0	00'0	2 349 982,00	2 349 982,00	00'0	2 349 982,00	2 349 982,00
023	Virement à la section	00'0			00'0	00'0		00'0	00'0
042	d'investissement Opérations ordre transf. entre	320 291,43			288 523,00	288 523,00		288 523,00	288 523,00
043	sections (4) Opérations ordre intérieur de la section	00'0	100		00'0	0,00		00'0	00'0
Total des	Total des dépenses d'ordre	320 291,43			288 523,00	288 523,00		288 523,00	288 523,00

2 638 505,00	Total des dépenses de fonctionnement cumulées
00'0	D002 Résultat reporté ou anticipé (5)

⁽¹⁾ Voir étal I-B pour le contenu du budget précédent.
(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont voiées lars de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

SIVOM VALLEE YERRES ET DES SENARTS - Budget Propreté Urbaine - BP - 2022

- (3) Hors dépenses impulées aux chapitres 016 et 017. (4) Les comples 68 peuvent figurer dans le détait du chapitre si la collectivilé a oplé pour le règime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et règlementaires applicables.
 - (5) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

2 638 505,00

Total des recettes de fonctionnement cumulées

	III – VOTE	VOTE DU BUDGET				=
	SECTION DE FONCTION	TIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE	ENSEMBLE			В
		RECETTES				
Chap.	Libellé	Pour mémoire,	RAR N-1	Propositions	Vote de l'assemblée	Total
		budget	1	nouvelles		(RAR N-1 + Vote)
		précédent (1)			=	=+==
	TOTAL	2 350 997,00	00'0	2 488 020,06	2 488 020,06	2 488 020,06
013	Atténuations de charges (2)	3 000,000	00'0	3 000,06	3 000,06	3 000,06
016	APA	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
017	RSA / Régularisations de RMI	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0 -
20	Prod. services, domaine, ventes diverses	64 000,00	00'0	29 374,00	29 374,00	29 374,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
731	Fiscalité locale	702 563,00	00'0	786 243,00	786 243,00	786 243,00
74	Dotations et participations (2)	1 541 434,00	00'0	1 634 403,00	1 634 403,00	1 634 403,00
75	Aufres produits de gestion courante (2)	40 000'00	00'0	35 000,00	35 000,000	35 000,00
Total de	Total des recettes de gestion des services	2 350 997,00	00'0	2 488 020,06	2 488 020,06	2 488 020,06
9/	Produits financiers	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
11	Produits spécifiques (2)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	00'0		00'0	00'0	00'0
Total de	Total des recettes financières	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Total de	Total des recettes réelles	2 350 997,00	00'0	2 488 020,06	2 488 020,06	2 488 020,06
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	00'0		00'0	00'0	00'0
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	00'0		00'0	00'0	00'0
Total do	Total des recettes d'ordre	00'0		00'0	00'0	00'0
				R002 Résultat r	R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	150 484.94

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = D/ 040). (2) Hors recettes imputies aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opé pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre desúné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou lièes à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

			III - VOTE D	DU BUDGET					
	SECTI	SECTION DE FONCTIONNEM	ENT	- DEPENSES - DE	- DETAIL PAR ARTICLE	TCLE			B1
Chap. / art.	Libellé	Pour mémoire.	RAR N-1	Vote de	Propositions	Vote de	Pour	Pour	TOTAL
. €		budget		l'assemblée sur	nouvelles	l'assemblée	information	information	(RAR N-1 +
		précédent (2)		les AE lors de la			Crédits gérés	Crédits gérés	Vote)
			=	séance hudaétairo (3)		=	dans le cadre	hors AE	
	TOTAL	2 580 500,69	00'0	00'0	2 638 505,00	2 638 505,00	00'0	2 638 505,00	2 638 505,00
110	Charges à caractère général (4)	606 413,26	00'0	00'0	537 085,00	537 085,00	00'0	537 085,00	537 085,00
60611	Eau et assainissement	700,007	00'0		200,007	700,00	00'0	700,007	700,00
60612	Energie - Electricité	2 000,000	00'0		5 770,00	5 770,00	00.00	5 770,00	5 770,00
60622	Carburants	123 326,26	00'0		125 000,00	125 000,00	00'0	125 000,00	125 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	6 300,00	00'0		200,007	700,00	00'0	700,007	700,00
60632	Fournitures de petit équipement	124 000,00	00'0		125 000,00	125 000,00	00'0	125 000,00	125 000,00
60633	Fournitures de voirie	19 000,00	00'0		7 700,00	7 700,00	00"0	7 700,00	7 700,00
90939	Habillement et vêtements de travail	23 300,00	00'0		. 16 530,00	16 530,00	00'0	16 530,00	16 530,00
8909	Autres matières et fournitures	23 500,00	00'0		22 500,00	22 500,00	00'0	22 500,00	22 500,00
611	Contrats de prestations de services	145 201,00	00'0		101 600,00	101 600,00	00'0	101 600,00	101 600,00
61351	Matériel roulant	30 000,00	00'0		10 000,00	10 000,00	00'0	10 000,00	10 000,00
61358	Autres	00'0	00'0		00'0	00'0	00'0	000	00'0
615228	Entretien, réparations autres	1 000,00	00'0		1 000,00	1 000,000	00'0	1 000,00	1 000,00
61551	Datiments Entretien matériel roulant	70 000 00	000		84 684 00	84 684 00	00.0	84 684 00	R4 684 DD
6168	Autres primes d'assurance	11 348.00	00'0		14 184.00	14 184,00	00.0	14 184 00	14 184 00
617	Etudes et recherches	2 000,00	00'0	V	1 320,00	1 320,00	00'0	1 320,00	1 320,00
6182	Documentation générale et technique	379,00	00'0		1 237,00	1 237,00	00'0	1 237,00	1 237,00
6184	Versements à des organismes de	13 000,00	00'0		7 000,00	7 000,000	00'0	7 000,000	7 000,00
	formation								
6188	Autres frais divers	200,00	00'0		100,00	100,00	00'0	100,00	100,00
6231	Annonces et insertions	1 500,00	00'0		1 000,00	1 000,00	00'0	1 000,00	1 000,000
6236	Catalogues et imprimés	700,000	00'0		1 550,00	1 550,00	00'0	1 550,00	1 550,00
6262	Frais de télécommunications	528,00	00'0		230,00	230,00	00'0	230,00	230,00
6281	Concours divers (cotisations)	00'0	00'0		1 600,00	1 600,00	00'0	1 600,000	1 600,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 000,00	00'0		2 500,00	2 500,00	00'0	2 500,00	2 500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	4 431,00	00'0		4 880,00	4 880,00	00'0	4 880,00	4 880,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	1 642 986,00	00'0		1 802 772,00	1 802 772,00		1 802 772,00	1 802 772,00
6218	Autre personnel extérieur	00'0	00'0		220,00	220,00		250,00	250,00
6331	Versement mobilité	16 000,00	00'0		20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000'00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.		00'0		2 000,000	2 000,000		2 000,000	2 000,00
6333	Particip, employeurs format, prof. cont.		00'0		1 000,00	1 000,00	The state of the s	1 000,00	1 000,00
8336	Cotisations CNFP1 et CDGFP1	7 000,00	00.0		l 00'000 8	00,000 8		1 00'000 8	8 000,000

Chap. / art.	Libellé	Pour mémoire,	RAR N-1	Vote de	Propositions	Vote de	Pour	Pour	TOTAL
Ξ		budget		l'assemblée sur	nouvelles	l'assemblée	information	information	(RAR N-1 +
		précédent (2)		les AE lors de la			Crédits gérés	Crédits gérés	Vote)
			1200	séance budgétaire (3)		=	dans le cadre d'une AE	hors AE	= + = =
6338	Autres impôts, taxes sur	3 500,00	00'0		3 200,00	3 200,00		3 200,00	3 200,00
64111	remunerations Rémunération principale titulaires	466 992,00	00'0		433 401,00	433 401,00		433 401,00	433 401,00
64112	SFT, indemnité de résidence	15 000,00	00'0		17 000,00	17 000,00		17 000,00	17 000,00
64114	Personnel tit Indemnité inflation	00'0	00'0		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
64118	Autres indemnités	00'000 86	00'0		00'000 06	00'000 06		00'000 06	00'000 06
64131	Rémunérations	260 000,00	00'0	The state of the s	00'896 969	969 368,00		696 368,00	00'896 969
64134	Personnel non tit Indemnité inflation	00'0	00'0		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	220 000,00	00'0		255 000,00	255 000,00		255 000,00	255 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	150 000,00	00'0		169 500,00	169 500,00	-	169 500,00	169 500,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	30 000,00	00'0		26 000,00	26 000,00		26 000,00	26 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	6 222,00	00'0		7 250,00	7 250,00		7 250,00	7 250,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	4 755,00	00'0	X	3 883,00	3 883,00		3 883,00	3 883,00
648	Autres charges de personnel	00'0	00'0		00'0	00'0		00'0	00'0
6488	Autres	52 461,00	00'0	The state of the s	64 620,00	64 620,00	1000	64 620,00	64 620,00
014	Atténuations de produits	00'0	00'0		00'0	00'0		00'0	00'0
016	APA	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
017	RSA / Régularisations de RMI	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
92	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	10,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
65888	Autres	10,00	00'0		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
9859	Frais fonctionnement des groupes d'élus	00'0	00'0		00'0	00'0		00'0	00'0
Total des	Total des dépenses de gestion des services	2 249 409,26	00'0	00'0	2 339 857,00	2 339 857,00	00'0	2 339 857,00	2 339 857,00
99	Charges financières	10 800,00	00'0		10 125,00	10 125,00		10 125,00	10 125,00
66111	Intèrêts réglés à l'échéance	00'006 6	00'0		9 225,00	9 225,00		9 225,00	9 225,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	00'006	00'0	THE PERSON NAMED IN	00'006	00'006		00'006	00'006
29	Charges spécifiques (4)	00'0	00'0		00'0	00'0	1	00'0	00'0
89	Dotations aux provisions,	00'0			00'0	00'0	S. Consulation	00*0	00'0
	dépréciations (semi-budgétaires) (4)			1000					
022	Dépenses imprévues (dans le cadre			00'0					and the second
	d'une AE)	00 000 07	000		40 405 00	40 405 00		00 307 07	00 101 01
Total des	Total des charges financières et specifiques	10 800,00	00'0		10 125,00	10 125,00		10 125,00	10 125,00
Total des	Total des dépenses réelles	2 260 209,26	00'0	00'0	2 349 982,00	2 349 982,00	00'0	2 349 982,00	2 349 982,00
023	Virement à la section d'investissement	00'0			00'0	00'0		00'0	00'0

(1) Opérations ordre transf. entre						an alox	Lon	3	
		pndget		l'assemblée sur	nouvelles	l'assemblée	information	information	(RAR N-1+
		précédent (2)		les AE lors de la			Crédits gérés	Crédits gérés	Vote)
				séance			dans le cadre	hors AE	
				budgétaire (3)			d'une AE		= +
	ransf. entre	320 291,43			288 523,00	288 523,00		288 523,00	288 523,00
sections (6) (7) (8)			And a soul	2000					
6761 Différences sur réalisations	alisations	00'0	1		00'0	00'0		00'0	00'0
(positives)									
6811 Dot. amort. immos incorporelles	incorporelles	320 291,43			288 523,00	288 523,00		288 523,00	288 523,00
043 Opérations ordre intérieur de la	ntérieur de la	00'0			00'0	00'0		00'0	00'0
section (7) (9)									
Total des dépenses d'ordre		320 291,43			288 523,00	288 523,00	5 D S (SEL)	288 523,00	288 523,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

00'006	= Différence ICNE N - ICNE N-1
-813,75	Montant des ICNE de l'exercice N-1
86,25	Montant des ICNE de l'exercice

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état HB pour le contenu du budget précédent.

(3) il s'agit des AE nouvelles qui sont votées fors de la séance d'adoption du budget. Cele concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses impulées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autonisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = Rt 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (et. chapitre 024 « produit des cessions d'Immobilisations »). (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera nègalif.

	III – VOTE DI	DU BUDGET				
		RECETTES - DETAI	- DETAIL PAR ARTICLE			B2
17.	2017-14-7		770000		W. L. J. W.	
Chap / art. (1)		Lour memoire,	L-N Y-Y	Propositions	Vote de l'assemblee	Lotal
		pndget		nouvelles		(RAR N-1 + Vote)
		précédent (2)	=		=	= +
	TOTAL	2 350 997,00	00'0	2 488 020,06	2 488 020,06	2 488 020,06
013	Atténuations de charges (3)	3 000,00	00'0	3 000,00	30000 €	3 000,00
619	RRR obtenus sur services extérieurs	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
6419	Remboursements rémunérations personnel	3 000,00	00'0	3 000,06	3 000,06	3 000,00
016	АРА	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
017	RSA / Régularisations de RMI	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	64 000,00	00'0	29 374,00	29 374,00	29 374,00
70688	Autres prestations de services	64 000,00	00'0	29 374,00	29 374,00	29 374,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
731	Fiscalité locale	702 563,00	00'0	786 243,00	786 243,00	786 243,00
73111	Impôts directs locaux	701 563,00	00'0	785 243,00	785 243,00	785 243,00
7318	Autres	1 000,00	00'0	1 000'00	1 000,00	1 000,00
74	Dotations et participations (3)	1 541 434,00	00'0	1 634 403,00	1 634 403,00	1 634 403,00
74748	Participation autres communes	106 100,00	00'0	111 120,00	111 120,00	111 120,00
74758	Participation autres groupements	1 435 334,00	00'0	1 523 283,00	1 523 283,00	1 523 283,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
75	Autres produits de gestion courante (3)	40 000,00	00'0	35 000,00	35 000,00	35 000,00
75888	Autres	40 000,00	00'0	35 000,00	35 000,00	35 000,00
Total des recet	Total des recettes de gestion des services	2 350 997,00	00'0	2 488 020,06	2 488 020,06	2 488 020,06
9/	Produits financiers	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
11	Produits spécifiques (3)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
775	Produits des cessions d'immobilisations	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	00'0		00'0	00'0	00'0
Total des recettes réelles	ttes réelles	2 350 997,00	00'0	2 488 020,06	2 488 020,06	2 488 020,06
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	00'0	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	00'0	00'0	00'0
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	00'0		00'0	00'0	00'0
Total des recettes d'ordre	ttes d'ordre	00'0	A. A	00'0	00'0	00'0

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

0000	Montant net
00'0	Compensation
00'0	Montant brut

SIVOM VALLEE YERRES ET DES SENARTS - Budget Propreté Urbaine - BP - 2022

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	00'0
Montant des ICNE de l'exercice N-1	00'0
- Différence IONE N - IONE N.1	000

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 - (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
 - (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

 - (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
 - (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE IV - ANNEXES

SIVOM VALLEE YERRES ET DES SENARTS - Budget Propreté Urbaine - BP - 2022

B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

	Date de la			Montant des remboursements N-1	boursements N-1	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	Encours restant dù au 01/01/N
5191 Avances du Trèsor						
5/92 Avances de trésorerie						
					Charles of the late of the lat	
51931 Lignes de trésorerie						
				A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	THE RESERVE THE PERSON NAMED IN	
51932 Lignes de trésorerle llées à un emprunt	1					
					THE RESERVE THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE OWNER.	THE PERSON NAMED IN COLUMN
5194 Billets de trésorerie			Berger of the			
					THE RESERVE AND ADDRESS OF THE PERSON NAMED IN	THE RESERVE THE PERSON NAMED IN
5198 Autres crédits de trésorerie						The second second
519 Crédits de trésorerie (Total)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délabération de l'assemblée autorisant la ligne de trèsorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trèsorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) If said des inferêts compleabilisés au compte 6615, sauf pour les empounts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesqueis les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les prieres pour lesqueis les intérêts sont comptabilisés au сотрів 6618.

2
A DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE B1.2

B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

						1								
				7	cubinus e	Dettes at on	cuprings et dettes a l'origine du condat	,						Ī
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro	Organism	Date de	Date d'émission ou date de	Date du premier	Nominal (2)	Type de taux	Index (4)		Taux	Devise	Perio- dicité des rembour-	Profit d'amor-	Possibilite de rembour-	Caté- gorie d'em-
de con mary	2	Signature	mobilisation (1)	sement		(3)		(5)	actuariel		sements (6)	ussement (3)	anticipé On	prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					00*0		1000			No.				
		The Reserve	Section 1											
164 Emprunts auprès des établiscements financiers (Total)					800 000,00				37					H
1641 Emprunts en euros (total)					800,000,008									
80291802 CM	CRCM PARIS CREDIT MUTUEL	10/08/2017	31/08/2017	30/11/2017	800 000,00	ıı.		1,500	000'0		H	o	z	A-1
1643 Emprunts en devises (total)		The second	FI TO		00'0									T I
	The second secon													
16441 Emprunts assortis d'une option de trace sur linne de trésonerie Bolati					00'0	R I			ZAII Les	120				7
														135
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					00'0									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					00'0									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					00'0									
								1						Ī
1672 Empruris sur comptes spéciaux du Trésor (total)					00'0									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					00'0				M					
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					00'0									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					00'0									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					00'0									W.

					Emprunts et	dettes à l'oric	Emprunts et dettes à l'origine du contrat	, To						
								Taux initial	nitial		10000		Possibilité	1
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Uste d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de faux (5)	Taux	Devise	dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé ON	Caté- gorie d'em- prunt (8)
1681 Autres emprunts (total) (9)					00'0					S WIN				1
			The second	Land Control			- CT-4-10-11							Part of
1682 Bons à moyen terme nègociables (total)					00'0									
1687 Autres dettes (total)					00'0		X	ioin Ii	X					
	The second second							The second						
Total général					800 000,00									

Si un empruni donne leu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal: montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'inlièrel : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (d'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle : M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(9) Y compris les avances remboursables consentées au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juilel 2020 de finances recificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recelles fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offens aux collectivités territoriales).

Accusé de réception en préfecture 091-259102705-20220310-CS8-2022-03-09-DE Date de télétransmission : 18/03/2022 Date de réception préfecture : 18/03/2022

|--|

A	NNEXES	ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT	ES - ETAT	<u> DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</u>	- REPA	RTITIO	N PAR NA	TURED	E DETTE			B1.2
		B1.2 - R	B1.2 - REPARTITIO	ON PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)	RE DE DI	ETTE ((hors 1644)	9 et 166	(suite)			
					<u> </u>	mprums e	Emprunts et dettes au 01/01/N	2				
				5			Taux d'Intèrêt			Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contral)	Couverture ? OIN (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au O1/O1/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'interêt (16)	Interets perçus (le cas échéant) (17)	iCNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		00'0		00'000 089					40 000,00	9 225,00	00'0	762,08
1641 Emprunts en euros (total)		00'0		00'000 089					40 000,00	9.225,00	00'0	762,08
80291802 CM	N	00'0	A-1	630 000,00	15,00	F		0,000	40 000,00	9 225,00	00'0	762,08
1643 Emprunts en devises (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		00'0		00'0					00'0	00'0	90'0	00'0
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		00'0		00'0					00'0	0,00	90'0	00'0
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1672 Emprunis sur comptes spéciaux (kotal)		90'0		00'0				×	00'0	00'0	00'0	00'0
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	06'0	00'0
1676 Dettes envers focataires-acquéreurs (total)		00'0		00'0					00'0	0,00	00'0	00'0
1678 Autres emprunts et dettes (total)		000		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		00'0		00'0	100				00'0	00'0	00'0	00'0
1681 Autres emprunts (total)		00'0		00'0	Į.			N.	00'0	00'0	00'0	00'0
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		00'0		00'0	X.I				00'0	0,00	00'0	00'0
1687 Autres dettes (total)		00'0		00'0	V				00'0	00'0	00'0	00'0
Total général		00'0		630 060,00	ŀ				40 000,00	9 225,00	00'0	762,08

SIVOM VALLEE YERRES ET DES SENARTS - Budget Propreté Urbaine - BP - 2022

- (10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie. Il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement
- (11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de complèter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (12) Calágora d'emprunt. Exemple A-1 (d. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offents aux collectivides temtoriales).
- (13) Type de laux d'intérêt après ogérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (d'est-à-dre un laux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un laux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
 (15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (16) II s'agit des intèrêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 a Intèrèts à l'article 66111 a Intèrèts à l'article 668.
 - (17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

B1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)	is part interéris à part maximal (2) du au 01/01/IN (3) (4) contral bonifiées a chef de file che	riable	00'0 00'0 00'0 00'0 00'0 00'0 00'0		00'0 00'0 00'0 00'0 00'0		00'0 00'0 00'0 00'0 00'0 00'0	3 ou 5 capé	00'0 00'0 00'0 00'0 00'0 00'0	(E)	00'0 00'0 00'0 00'0 00'0	tures (F)	00'0 00'0 00'0 00'0 00'0	100 000 000
	Emprunts ventilés par structure de taux seton le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numèro de confrat) (1)	Echange de taux, taux variable simple ptafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)	TOTAL (A)	Barrière simple (B)	TOTAL (B)	Option d'échange (C)	TOTAL (C)	Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)	TOTAL (D)	Multiplicateur jusqu'à 5 (E)	TOTAL (E)	Autres types de structures (F)	TOTAL (F)	TARGETTE STATES

(1) Répartir les emprunts seion le type de structure de laux (de A à F selon le classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant empruntà à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverfe

(4) Indiquer la dassification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits linanciers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro J 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices J 3 : Ecart indice zone euro J 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au teux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(?) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01M ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance. (6) Taux hors operation de couverture, indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prèt sur toute la durée du contrat.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intèrèts à payer au titre du contrat initial et complabitisés à l'article 66111 et des intèrèts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et complabitisés à l'article 668. (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et complabilisés au 768.

000

0 00

00'0

00'0

00'0

00'0

00'0

Montant en euros

Nombre de

% de l'encours

(E) Multiplicateur jusqu'à 5

0,00

0 00'0

0 00'0

0,00

000

		Δ	V - ANNEXES				2
ANNEXES PATR	IMONIALES	- ETAT DE LA DE	ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	DE LA REPARTITIO	ON DE L'ENCOURS		B1.4
		B1.4 - TYPOLC	B1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)	TITION DE L'ENCO	URS (1)		
101	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre	(3) Ecarls d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure			ces indices		est un indice hors zone euro		
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nambre de produks	1	ū	0	0	0	
de taux structurê contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	100,00	00'0	00'0	00'0	00'0	
unique). Taux variable simple plafonne (cap) ou encadré (tunnef)	Montant en euros	630 000,00	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	00'00	0,00	0,00	00'0	The state of the s
	Montant en euros	0,00	0,00	00'0	0,00	00'0	
· ·	Nombre de produits	0	0	0.	0	0	
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	00'0	
	Montant en euros	00'0	0,00	00'0	0,00	00'0	
	Nombre de produks	.0	0	0.	0	0	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	% de l'encours	00'0	6,00	00'0	0,00	0,00	
0.0	Montant en euros	00'0	00'0	00'0	0,00	00'0	
	Nombre de	0	0	0	0	0	

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Montant en euros

% de l'encours

(F) Autres types de structures

2	B1.5			Primes éventuelles	Primes payées reçues pour pour fachat la vente d'option d'option	00'0 00'0	00'0 00'0	00'0 00'0	-
					Montant des Prime commissions diverses d'o	00'0	06,0	00'0	
	JRE			Périodicité	de règlement des Intérèts (4)				
	UVERTU		uverture		Date de fin du contrat	ii V			
	AS DE CO	rure (1)	Instrument de couverture		Date de début du contrat	7			
	DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	L DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	4		Notionnel de l'instrument de couverture	00'0	00'0	00'0	
ES	ETAIL DE	RATIONS			Nature de la couverture (change ou taux)	N. N.			
- ANNEXES	ETTE - D	DES OPE			Type de couverture (3)				
-VI	TAT DE LA D	B1.5 - DETAIL			Organisme co-contractant	THE PERSON NAMED IN			
	ILES - E	B1		3	Date de fin du contrat				
	ATRIMONIA		Emprunt couvert		Capital restant dû au 01/01/N	00'0	00'0	00'0	0.00
	ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA		Emp		Référence de l'emprunt couvert	100000			
					Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Taux fixe (total)	Taux variable simple (total)	Taux complexe (total) (2)	Total

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, funnel, swaption).
 Indiquer la périodicité de règlement des intérêts: A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	≥
XES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

				Effet de l'in	Effet de l'instrument de couverture	ure			
Instruments de couverture		Таих рауе	Wé	Taux reçu (7)	77	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	s depuis Forigine du contrat	Catégorie d'emprunt (8)	emprunt (8)
(Pour chaque ligne, indquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Index (5)	Niveau de taux (5)	Index	Niveau de taux	Charges cl668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Avant opération Après opération de couverture
Taux fixe (total)						00'0	00'0	0	
Taux variable simple (total)		2				00'0	00'0	0	HERE
Taux complexe (total) (2)					The same of	00'0	00'0	0	
Total						00'0	00'0	o	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	2
XES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de	DC	Dont
PAR PRÉTEUR			l'exercice	Intérêts (3)	Capital
TOTAL	00'00	00'0	90'0	00'0	00'0
Auprès des organismes de droit privé	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Auprès des organismes de droit public	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées).	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat. (2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité. (3) Il s'agit des interêts dus au titre du contrat initial et compabilisés à l'article 6611 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et complabilisés à l'article 668.

SIVOM VALLEE YERRES ET DES SENARTS - Budget Propreté Urbaine - BP - 2022

IV – ANNEXES	XES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES
	ANNEXES

B1.7

B1.7 - AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

N	B7.1		Indices ou Annuité garantie au cours de Catégorie devises l'exercice devises d'emprunt pouvant	(7) modifier En intérêts (8) En capital l'emprunt			00'0 00'0						no'n					
	VTIS	ARANTIS	Taux initial Taux à la date de vote du budget (6)	Index Taux Taux Index Niveau (4) actua- (3) (4) de taux riel (5)														
IV - ANNEXES	ANNEXES PATRIMONIALES – EMPRUNTS GARANTIS	B7.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS	Capital restant rési- rem- rem-	duelle			00'0					000			The state of the s			- VIII-17-
N	ANNEXES PATRIMO	B7		chef de file			00'D	152	200			600	000				N L	
			Année de moblisation et profil pérignation du d'amortissement Objet de bénéficiaire de l'emprunt (1) l'emprunt oarant	Année Profil	Total des emprunts	contractés par des	collectivités ou des	EP (hors	logements sociaux)	Total des emprunts	autres que ceux	contractés par des	collectivités ou des	EP (hors	logements sociaux)	Total des emprunts		contractes pour

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B ; bimestrielle ; S : semestrielle ; T ; trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de laux d'inliètel : F : fixe : V : variable simple : C : complexe (c'est-à-dire un laux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

00'0

00'0

TOTAL GENERAL

00'0

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) II s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	Δ.
ANNEXES PATRIMONIALES – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B7.2

B7.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	S
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	00'0
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	8	00'0
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	O	00'0
Provisions pour garanties d'emprunts	D	00'0
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D	00'0
Recettes réelles de fonctionnement		00'0

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)

000

Ξ

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au litre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	N.
ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

CATEGORIES (2)	EMPLOIS	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)	(3)	EFFECTIFS BUDG	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)	EMPLOIS 7T (4)
	EMPLOIS					
	PERMANENTS A	EMPLOIS PERMANENTS À	TOTAL	AGENTS TITIII AIRES	AGENTS	TOTAL
	TEMPS	TEMPS NON COMPLET			TITULAIRES	
	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
	00'0	00*0	00'0	00'0	00'0	00'0
	0000	00,0	00'0	00'0	00'0	00'0
	00.0	00,0	00,00	00'0	00'0	00'0
	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
	15,00	00'0	15,00	15,00	00'0	15,00
0	2,00	00'0	2,00	2,00	00'0	2,00
O	3,00	00'0	3,00	3'00	00'0	3,00
ပဏ	00.1	00.0	6,00	06,00	00'0	0,00
	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
185	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
-	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
	19,00	00'0	19,00	00'0	19,00	19,00
	13,00	00'0	13,00	00'0	13,00	13,00
	3,00	00'0	3,00	00'0	3,00	3,00
	1,00	00,0	2,00	00'0	1,00	2,00
	34,00	00'0	34,00	15,00	19,00	34,00
0 0 0 m			5.00 3.00 6.00 1,00 0,00 0,00 0,00 13.00 3.00 1,00 2.00 34.00	5.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00	5.00 0.00 5.00 3.00 0.00 3.00 6.00 0.00 0.00 1,00 0.00 0.00 0,00 0.00 0.00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 13,00 0,00 13,00 1,00 0,00 13,00 2,00 0,00 1,00 2,00 0,00 2,00 34,00 0,00 2,00 34,00 0,00 34,00	5.00 5.00 5.00 5.00 5.00 5.00 5.00 5.00 3.00 5.00 3.00 5.00 3.00 6.00 3.00 6.00 1.00 1.00 1.00 6.00 1.00 6.00 1.00 1.00 6.00 <td< td=""></td<>

⁽¹⁾ Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également complabifisés dans leur filière d'origine.

⁽²⁾ Catégones : A, B ou C.

⁽³⁾ Emplois budgitaires créés par l'assemblée défibérante. Les emplois permanents à temps complet sont complabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont compabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la défibérante créant l'emploi. (4) Equivalent temps plein annuel travaité (ETPT). Le décompte est proportionnet à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travait et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exempte : un agent à temps piein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute farmée correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute farmée correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute farmée correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute farmée correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute farmée correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute farmée correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute farmée correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute farmée correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute farmée correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute farmée correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute farmée correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel à 1 ETPT; un agent %) présent la moitié de l'année (ex ; CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions na correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Accusé de réception en préfecture 091-259102705-20220310-CS8-2022-03-09-DE Date de télétransmission : 18/03/2022 Date de réception préfecture : 18/03/2022

IV – ANNEXES	Δ
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

D1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMU	REMUNERATION (3)	100	CONTRAT
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du confrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				00'0		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				7 556,82		THE RESERVE
Adjoint technique principal de 2ème classe	ပ	TECH	346	746,96	3-b	CDD
Adjoint technique principal de 2ème classe	ပ	TECH	346	1 165,63	3-p	CDD
Adjoint technique principal de 2ème classe	ပ	TECH	346	742,20	3-b	CDD
Adjoint technique principal de 2ème classe	ပ	TECH	346	1 081,77	3-b	CDD
Adjoint technique principal de 2ème classe	ပ	TECH	346	742,20	3-b	CDD
Adjoint technique principal de 2ème classe	ပ	TECH	346	837,14	3-b	CDD
Adjoint technique principal de 2ème classe	ပ	TECH	346	1 331,72	3-b	CDD
Adjoint technique principal de 2ème classe	ပ	TECH	346	909,20	3-b	CDD
TOTAL GENERAL				7 556,82		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-social.
MT : Médico-dochique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
PM : Potice.
OTR : Mssions non ratachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

44 CONTRAT: Molif du contrat (foi du 26 janvier 1984 modifiée) : a article 3, ter aintes actorissement l'activité.
3- article 3, ter aintes acrossement d'activité.
3- article 3, ter ainte acrossement d'activité.
3- article 3, ter ainte acrossement d'activité.
3- article 3, ter ainte acrossement d'activité à servir à lemps partiel ou indisponible (maladé, material à dispensable d'activité de servir à l'activité de l'activité des communes des moins de l'activité de l'activité des communes des moins de l'activité d'activité d'

(5) Indiquer si Tagent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDD). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront Tobjet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(5) Occupent in emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recruiés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la joi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont fitulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de farche 21 de la joi n° 2012-347. (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Accusé de réception en préfecture
091-259102705-20220310-CS8-2022-03-09-DE
Date de télétransmission : 18/03/2022
Date de réception préfecture : 18/03/2022
Date de réception préfecture : 18/03/2022
Date de réception préfecture : 18/03/2022

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0 30 Nombre de membres présents : 8 2 3 Nombre de suffrages exprimés : 8 3

Pour: 8 30

Abstentions: 0

Date de convocation: 25 Pévrier 2022

Présenté par (1). Le Président A. le Valennes-Jaicy Le 9 mais 2022

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A. le Valennes - Jacy le 9 mars 2022 Les membres de l'assemblée délibérante/(2).



Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

Varennes - Jaco Le 9 mars 2022 (1) Indiquer « la présidente » ou « le président ». (2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ... de la Vallée de l'Yerres et des

Page 56

ANNEXES

П-1 Exercice 2021

The state of the service of the serv

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

27804 SIVOM BALAYEUSE

				_
	D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS	
RECETTES				
Previsions budgetaines totales (a)	529 281,64	2 665 087,69	3 194 369,33	-
Threes de recentes emis (b)	360 300,25	2 464 \$12,07	282611232	-
Reductions de times (c)	00'0	0.45	0.45	10
Recettes netres $(d=0-c)$	361 300,25	2 464 811.62	2 826 111,87	_
DEPENSES				
Autorisations budgetaires totales (e)	529 281,64	2 665 087,69	3 194 369,33	440
Mandats emis (f)	112 846,64	2 620 616,03	2 733 462,67	-
Amulations de mandats (E)	00'0	76 785,66	76 785,66	10
Dépanses nettres (h = f - g)	113.846.64	2 543 830,37	2 656 677.01	
RESULTAT DE L'EXERCICE			Date	Acc 091
(d-h) Excedent	248 459,61		e de e de	usé
(h-d) Déficir		79 018,75	télé réc	de r
			trans	écep
			smis	tion
			sion éfect	en p
			: 18 ture	réfe
			/03/2 : 18/	ctur
			2022 /03/2	e 2022
			-03-0 ? ?022	-03-0
				19-D
			_	 F

091005 SGC YERRES GED

Exercice 2021

27804 SIVOM BALAYEUSE

SGC YERRES 90160

当者

RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISES

TOTAL III	III - Budgets des services à caractère industriel et commercial	TOTALI		
	TOTAL III	commercial	TOTAL I 152 577,21 219 503,69 219 503,69 382 080,90 169 434,86 169 434,86 100 434,86 100 434,86 100 434,86	TOTAL I 152 577,21 219 503,69 219 503,69 382 080,90 169 434,86 169 434,86 100 434,86 100 434,86 100 434,86
		152 577.21 219 503.69 382 080.90 169 434.86	152 577.21 152 577.21 219 503,69 382 080,90 169 434.36	152 577.21 152 577.21 219 503,69 322 080,90 169 434,36
TOTAL II 382 080,90 169 434,86	382 080,90	152 577.21 148 453.61 -79 018,75	152 577.21 229 503,69 -79 018,75	152 577.21 152 577.21 229 503,69 -79 018,75
382 080.90 169 434.86 TOTAL II 382 080.90 169 434.86 169 434.86	382 080,90 169 434,86 TOTAL II 382 080,90 169 434,86	152.577.23	10TAL 1 152 577,21	TOTAL1 152 577.21 248 453.61
229 503.69 -79 018.75 -79 018.75 169 434.86 169 434.8	229 503.69 -79 018.75		TOTALI	TOTALI
152 577,21 248 453,61 248 453,61 248 453,61 248 453,61 248 453,61 248 453,61 248 453,61 248 453,61 248 453,61 248 453,61 248 453,61 248 453,61 248 453,61 248 453,61 248 453,61 248 453,61 248 454,86 248	152 577,21 248 453,61 248 453,61 248 453,61 248 453,61 248 453,61 248 453,61 248 453,61 248 453,61 248 453,61 248 453,61 248 453,61 248 453,61 248 453,61 248 453,61 248 453,61 248 453,61 248 458,61	s des services à caractère administratif	T	I
LAYEUSE 152 577,21 248 453,61 219 503,69 220 080,90 169 434,86 169 434,86 15 577,21 21 503,69 16 434,86 16 434,86	LANEUSE 152 577,21 219 503,69 210 503,69 322 080,90 169 434,86 169 434,86 169 434,86		TOTALI	TO
TOTAL	TOTAL I S services à caractère administratif NEUNSE A 232 080.90 1 152 577.21 2 248 453.61 - 79 018,75 1 669 434,86 1 101AL II 352 080.90 1 169 434,86			
TOTAL I 152 577.21 219 503.69 220 580.90 109 454.53.61 -79 018.75 169 454.86 109 454.86	TOTAL I rices à caractère administratif SE 152 577,21 218 453.61 -79 018,75 322 080,90 169 434,36 TOTAL II 352 080,90 169 434,36		principal	principal
rices a caractère administratif TOTAL I TOTAL I 152 577.21 218 453.61 -79 018.75 382 080.90 169 434.86 TOTAL II 382 080.90 169 434.86	TOTALI		0.707	0.707
		TOTALI		

Accusé de réception en préfecture 091-259102705-20220310-CS8-2022-03-09-DE Date de télétransmission : 18/03/2022 Date de réception préfecture : 18/03/2022 Date de réception préfecture : 18/03/2022 Date de réception préfecture : 18/03/2022

COMMUNE	PRI	ESTATIONS A LA C	PRESTATIONS A LA CHARGE DES COMMUNES	TOTAL	
	PRESTATION DE BASE	RAMASSAGE DE FEUILLE	DESHERBAGE	SALAGE	
BOUSSY-SAINT-ANTOINE	224, 924 €	18 809 €	• €	13 325 €	257 058 €
BRUNOY	530 376 €	31 349 €	•€	o €	561 725 €
CROSNE	163 732 €	12 540 €	• €	o €	176 272 €
EPINAY-SOUS-SENART	166 808 €	12 540 €	• €	•€	179 347 €
QUINCY-SOUS-SENART	265 565 €	12 540 €	18 590 €	13 667 €	310 361 €
Total A - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE	1 351 404 €	87 777 €	18 590 €	26 993 €	1 484 764 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OREE DE LA BRIE	37 323 €	•€	•€	ı 196 €	38 519 €
MAROLLES-EN-BRIE	55 812 €	12 540 €	o €	4 100 €	72 452 €
SANTENY	38 668 €	o €	o €	•€	38 668 €
Total B-	131 804 €	12 540 €	•€	5 296 €	149 639 €
Total A+B - Participations reversées par les collectivités	1 483 208 €	100 316 €	18 590 €	32 289 €	1 634 403 €
BRIE-COMTE-ROBERT	309 421 €	• €	• €	•€	309 421 €
VARENNES-JARCY	16 767 €	• €	• €	6 833 €	23 601 €
PERIGNY-SUR-YERRES	19 432 €	•€	• €	• €	19 432 €
MANDRES-LES-ROSES	64 216 €	o€	• €	7 175 €	71 391 €
VILLECRESNES	134 749 €	• €	• €	• €	134 749 €
COMBS-LA-VILLE	194 846 €	31 803 €	•€	14 009 €	240 658 €
Total C- Produits fiscalisés	739 432 €	31 803 €	•€	28 017 €	799 252 €
TOTAL A+B+C	2 222 640 €	132 119 €	18 590 €	60 306 €	2 433 655 €



Accusé de réception en préfecture 091-259102705-20211216-CS2-2021-12-15-DE Date de télétransmission : 22/12/2021 Date de réception préfecture : 22/12/2021

COMITE SYNDICAL

Séance du mercredi 15 décembre 2021

(अध्यक्षकात्त्रक

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni le mercredi 15 décembre 2021 à 18 heures au siège administratif du SIVOM sous la présidence de Monsieur Guy GEOFFROY.

Secrétaire de séance : Sophy SAINTEN-BOURGUIGNON

Etaient présents :

Guy GEOFFROY — Président du SIVOM. Olivier CLODONG, Christine GARNIER, Jean-René CULLIER DE LABADIE, Marc MALISZEWICZ, Lionel SENTENAC, Luc SAUVIGNON, Constant LEKIBY, Vincent BEDU, Michaël DAMIATI.

Manuel DA ROCHA, Annie FONTGARNAND, Emmanuel GAUVRY, Pierre HOUDEBINE, Vanessa HANNI, Kalidou GUEYE, Corinne ANDRE, Marie-Thérèse BOURNEIX, Joël Robert HANSCONRAD, Sophy SAINTEN-BOURGUIGNON, Jean-Claude LE ROUX.

Absents ayant donné pouvoir :

André MAYENS	Pouvoir à	Sophy SAINTEN BOURGUIGNON
Yves THOREAU	Pouvoir à	Pierre HOUDEBINE
Romain COLAS	Pouvoir à	Constant LEKIBY
Christine COTTE	Pouvoir à	Emmanuel GAUVRY
Bruno GALLIER	Pouvoir à	Lionel SENTENAC
Jérémie RANQUE	Pouvoir à	Guy GEOFFROY
Alain BOUKRIS	Pouvoir à	Vanessa HANNI
Pascal ODOT	Pouvoir à	Christine GARNIER
Catherine ARDIOT	Pouvoir à	Jean-René CULLIER DE LABADIE

लक्ष्मलक्ष्म

Objet: RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022 - SECTION PROPRETE URBAINE

Exposé :

Le projet d'orientations budgétaires 2022 de la section Propreté urbaine s'inscrit dans la continuité des actions engagées depuis le début du mandat et qui ont permis :

- De développer la section avec l'adhésion de deux nouvelles communes, Combs-la-Ville et Brie-Comte-Robert.
- De proposer des prestations toujours plus respectueuses de l'environnement, avec :
 - O La suppression de tous les produits phytosanitaires,
 - La valorisation des déchets de balayage en compostage et en fabrication de matériaux de construction,





Accusé de réception en préfecture 091-259102705-20211216-C52-2021-12-15-DE Date de télétransmission : 22/12/2021 Date de réception préfecture : 22/12/2021

- Le remplacement des brosses de balayage en plastique par des brosses en acier recyclables,
- o La mise en place de souffleurs électriques en plus des souffleurs thermiques
- O Une flotte de véhicules aux dernières normes EURO 5 et 6 et tous géolocalisés
- D'aménager un site fonctionnel, confortable et sécurisé pour accueillir les équipes et mieux gérer le stationnement des véhicules et le rangement du matériel.

En 2022 le budget permettra de poursuivre avec la même dynamique :

1) Une augmentation des dépenses de fonctionnement pour intégrer les évolutions économiques et organisationnelles

Charges à caractère général

- Les charges à caractère général (608 758 €) sont prévues à la hausse de 34,6 % pour intégrer :
- La revalorisation des tarifs des principaux marchés: traitement des déchets de balayage, fourniture des consommables (brosses des balayeuses, carburant, sel de déneigement...) et le développement de nouvelles prestations de désherbage mécanique,
- L'augmentation de 7%, du coût du carburant
- L'augmentation des coûts des prestations de réparation et maintenance externalisées (120.000 €)
- L'acquisition de petit matériel et consommables pour les nouvelles prestations de nettoyage des colonnes à verre.
 - La politique de maitrise des impacts des activités du SIVOM sur la santé, la sécurité et l'environnement sera poursuivie pour :
 - Minimaliser les risques pour la santé, la sécurité et l'environnement sur les sites et dans les opérations quotidiennes,
 - Réduire les accidents du travail,
 - o Améliorer la qualité de vie au travail,
 - o Protèger au maximum l'environnement de toutes les pollutions du milleu naturel et les nuisances envers les populations,
 - o Economiser les ressources.

Les moyens nécessaires seront mis à disposition pour permettre cette démarche d'amélioration continue.

Charges de personnel

- Les charges de personnel (1,82 M€) seront en hausse de 4,73 % pour intégrer :
 - les évolutions de 2,5 % du point d'indice de la convention collective.
 - les avancements de grades et d'échelons pour les agents de la fonction publique territoriale.
 - la création d'un poste de remplaçant supplémentaire en contrat à durée déterminée.
 - le programme de formation et notamment le passage de deux permis poids-lourds.

Accusé de réception en préfecture 091-259102705-20211216-CS2-2021-12-15-DE Date de télétransmission : 22/12/2021 Date de réception préfecture : 22/12/2021

Charges financières

 Les charges financières sont exclusivement constituées du remboursement des intérêts de l'emprunt de 800.000 € souscrit sur 20 ans au taux fixe de 1.50 % pour financer la réhabilitation du bâtiment, ce qui représentera en 2022 une annuité de 10 041 €.

Dotation aux amortissements

 Les dotations aux amortissements (287.000 €) permettront de financer en partie le programme d'investissement 2022 sans avoir recours à l'emprunt.

z) Des recettes de fonctionnement ajustées

- L'excèdent de fonctionnement 2021 est estimé à 124.183 E et sera conservé en section de fonctionnement.
- Le produit des participations des adhérents évoluera de 6 % (2,4 M€) avec les recettes des prestations supplémentaires mises en place en année pleine et la répercussion de la révision des tarifs.

3) Des investissements pour garantir la qualité des prestations

Le programme d'investissement 2022 prévoit de procéder à l'acquisition de :

- Deux balayeuses (240 000 E/unité) dont une au titre de l'exercice 2021.
- Un véhicule utilitaire en remplacement d'un véhicule loué pour les nouvelles prestations de Quincy-sous-Sénart (28.000 €)
- Deux véhicules de service (56.000 €)
- 3 souffleurs thermiques et 3 souffleurs électriques (13.664 €)
- Le reconditionnement des 3 saleuses. (50.000 €)

4) Des recettes d'investissement suffisantes pour éviter le recours à l'emprunt

- Le solde excédentaire 2021 de la section d'investissement est estimé à 400.142 €
- Les dotations aux amortissements représenteront 287.000 €
- Le FCTVA est estimé à 12.096 €

Délibération :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le budget Primitif 2021,

CONSIDERANT la volonté du **SIVOM** de proposer aux adhérents à la section Propreté Urbaine des prestations efficaces et respectueuses de l'environnement, à des coûts optimisés,

Accusé de réception en préfecture 091-259102705-20211216-CS2-2021-12-15-DE Date de télétransmission : 22/12/2021 Date de réception préfecture : 22/12/2021

CONSIDERANT l'engagement du SIVOM à maitriser l'impact de ses activités sur la santé, la sécurité et l'environnement, qui lui permet d'être certifié ISO 14001 et ISO 45001 depuis 2005 et 2009.

CONSIDERANT la détermination du **SIVOM** à favoriser le recyclage des déchets, y compris les déchets de balayage.

CONSIDERANT la politique de gestion du personnel du **SIVOM** engagée en 2009, consistant à favoriser les recrutements de salariés sous statut privé, relevant de la convention collective nationale des activités du déchets, et de leur permettre de bénéficier de conditions de travail améliorées en continue,

LE COMITE SYNDICAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

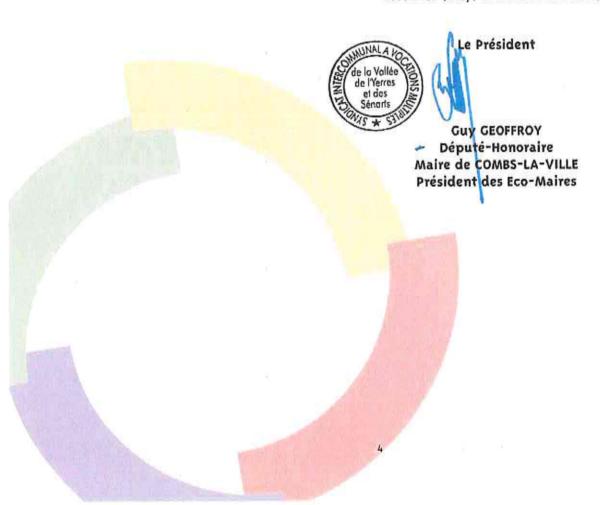
A L'UNANIMITE.

ADOPTE les orientations budgétaires 2022 pour la section Propreté Urbaine,

DIT que ces orientations seront traduites dans le projet de Budget Primitif 2022.

Pour extrait certifié et conforme à l'original,

Varennes-Jarcy, le 16 décembre 2021,



Accusé de réception en préfecture 091-259102705-20220310-CS8-2022-03-09-DE Date de télétransmission : 18/03/2022 SIVOM DE LA VALLEE DE L'YERRES ET DES SENAR TÉTECTURE : 18/03/2022

Rapport de présentation du budget principal Ordures Ménagères **Budget primitif 2022**

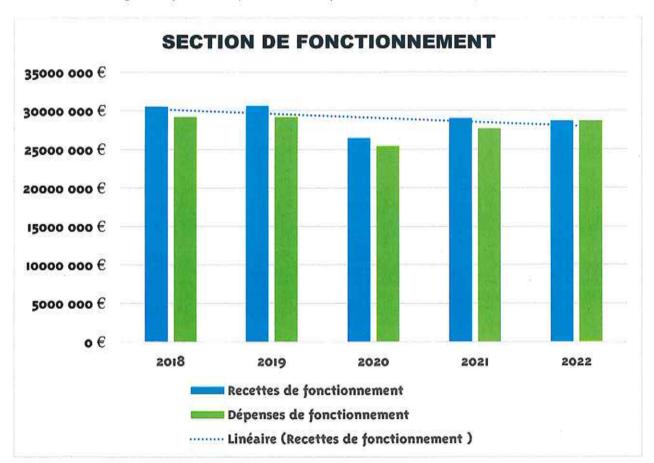
Le Budget Primitif 2022 est présenté avec la reprise des résultats de l'exercice précédent.

Toutes les recettes et dépenses prévisionnelles sont inscrites dans ce budget primitif.

A) Section de fonctionnement :

Le montant des recettes inscrites au budget 2022 est de 28 709 102 euros, en baisse de 342 986 euros par rapport au réalisé 2021.

Cette somme budgétisée permet de financer les dépenses de la section de fonctionnement.



a.ı) Les recettes de fonctionnement

Le tableau ci-dessous reprend le réalisé annuel de 2019 à 2021 ainsi que le budget prévisionnel 2022.

Libellé du chapitre	2019	2020	2021	2022
002 - EXCEDENT D'EXECUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 345 092 €	1 421 713 €	1 029 283 €	1 347 547 €
013 - ATTENUATIONS DES CHARGES	78 030 €	90 039 €	70 744 €	51 000 €
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 637 040 €	1 363 415 €	2 028 684 €	1 988 000 €
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	22 881 080 €	23 093 332 €	23 310 054 €	24 917 116 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	216 139 €	155 628 €	450 511 €	390 000 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 465 282 €	327 863 €	526 €	o€
78 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	o€	o€	2 149 552 €	o€
Total des recettes réelles	30 622 663 €	26 451 991 €	29 039 354 €	28 693 663 €
042 -OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	0€	o€	12 735 €	15 439 €
Total des recettes d'ordre	o€	•€	12 735 €	15 439 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	30 622 663 €	26 451 991 €	29 052 088 €	28 709 102 €

Le budget 2022 est voté en une seule étape :

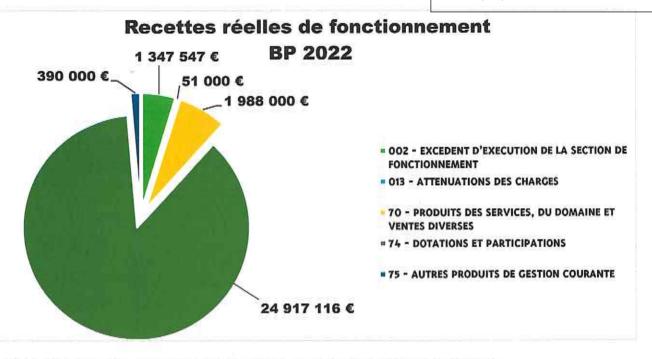
Le budget primitif en début d'année N avec reprise des résultats 2021.

Le **SIVOM** ne vote pas de budget supplémentaire car il reprend par anticipation les soldes de l'exercice N-1 sur la même section, car la clôture de l'exercice 2021 est votée à la même séance.

Les recettes réelles de fonctionnement inscrites au budget 2022 sont composées à **86.8** % par le chapitre 74 — Dotations et participations.

Les produits des services (chapitre 70) représentent de 6.9 % de ces recettes.

L'excédent de fonctionnement N-1 reporté représente 4.7 %. Les autres chapitres, avec un cumul à moins de 442 000 euros, sont marginaux.



a.2) Le chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses

Les recettes attendues dans ce chapitre sont en légère baisse à 1988 000 euros au lieu de 2 028 684 euros au réalisé du budget précédent.

L'écart provient de la régularisation des recettes de régie des déchetteries.

Les principales recettes prévues à ce chapitre portent sur :

- Les recettes de redevance spéciale pour 630 000 euros ;
- Les recettes de dépôts divers en déchetterie, de location de bennes, de l'évacuation des encombrants pour 378 000 euros;
- Les recettes de ventes des emballages recyclables et du papier pour 980 000 euros

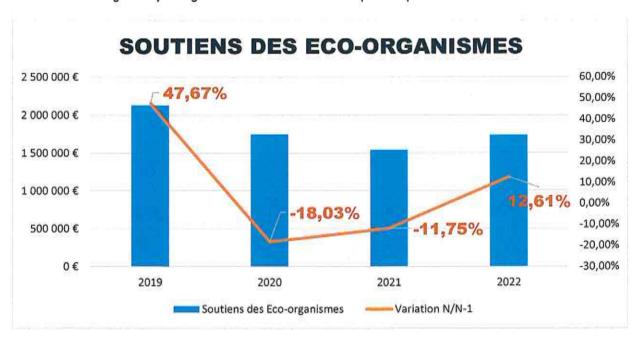
a.3) Le chapitre 74 - Dotations et participations

Ce chapitre représente **86.8%** de recettes réelles de fonctionnement. Le montant des dotations et participations est de **24 917 116 euros**.

 Elles sont composées en grande partie du produit des contributions (fiscalité indirecte, reversées par douzième par les EPCI). Cette recette représente 23 181 048 euros; la variation N/N-1 est de 6.49%.



Les recettes liées aux soutiens des Eco-organismes (CITEO, ECOSYSTEME, ECO-MOBILIER)
représentent 1 736 068 euros des recettes réelles au lieu de 1 541 662 euros au réalisé du
budget précédent. L'écart de 194 406 euros provient du déstockage des tonnages des
emballages recyclés générant un soutien CITEO plus important.



a.4) Les autres recettes

- Le chapitre 75 -Autres produits de gestion courante, regroupe la participation des salariés à l'achat des tickets restaurants (40% du prix du ticket) et au remboursement de la TICPE.
- Les atténuations de charges (chapitre 013) correspondent aux remboursement des arrêts maladie des agents par notre assureur.

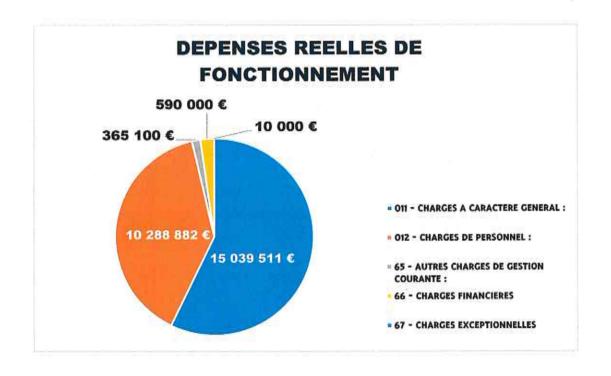
a.a1/ Les dépenses de fonctionnement :

Comme pour les recettes de fonctionnement, le tableau ci-dessous reprend le réalisé annuel de 2019 à 2021 ainsi que le budget prévisionnel 2022.

Libellé du chapitre	2019	2020	2021	2022
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	12 561 523 €	12 418 417 €	13 509 531 €	15 039 511 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	8 835 157 €	9 515 788 €	9 713 039 €	10 288 882 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	324 915 €	335 905 €	370 112 €	365 100 €
66 - CHARGES FINANCIERES	1 786 884 €	1 029 429 €	1 802 372 €	590 000 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 918 881 €	1 051 €	144 €	10 000 €
Total des dépenses réelles	27 427 360 €	23 300 590 €	25 395 198 €	26 293 493 €
042 -OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 773 589 €	2 145 444 €	2 309 343 €	2 415 609 €
Total des dépenses d'ordre	1 773 589 €	2 145 444 €	2 309 343 €	2 415 609 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	29 200 950 €	25 446 034 €	27 704 541 €	28 709 102 €

Les chapitres 011 — Charges à caractère général, 012 - Charges de personnel et 65 — Autres charges de gestion courante représentent **97,7 %** des dépenses réelles de fonctionnement du budget prévisionnel 2022.

Le chapitre 66 — Charges financières représente 2.2% des dépenses réelles de fonctionnement.

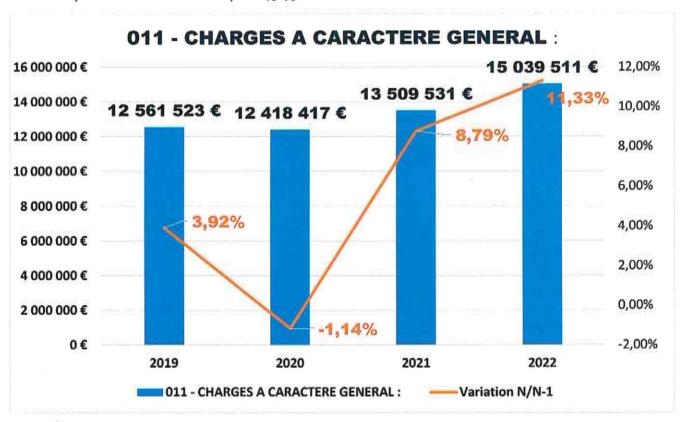


a.a2) Le chapitre 011 - Charges à caractère général

Les crédits sont ouverts au budget primitif 2022 à hauteur de 15 039 511 euros. Cette enveloppe budgétaire prévisionnelle intègre l'achat de :

- Carburant (compte 60622) qui représente 729 200 euros ;
- Petits outillages (compte 60632) et les prestations externalisées (compte 61551) pour la maintenance et l'entretien courant des véhicules pour 987 560 euros;
- Les vêtements de travail (compte 60636) pour 105 600 euros ;
- Les contrats de prestations représentent 11 696 760 euros. Cette catégorie regroupe les prestations de traitement des ordures ménagères des ménages :
 - Transport et traitement des encombrants pour 2 131 000 euros
 - Tri des emballages pour 1 772 000 euros
 - Traitement des ordures ménagères résiduelles et végétaux par « Tri-Méthanisation-Compostage » pour 6 200 000 euros ;
 - Le traitement des déchets de déchetterie pour 510 000 euros ;
- La maintenance des bacs pour 530 000 euros ;
- Les locations de véhicules et autres (compte 61351 et 61358) pour 223 700 euros ;
- L'entretien des voix et des réseaux pour 80 200 euros;

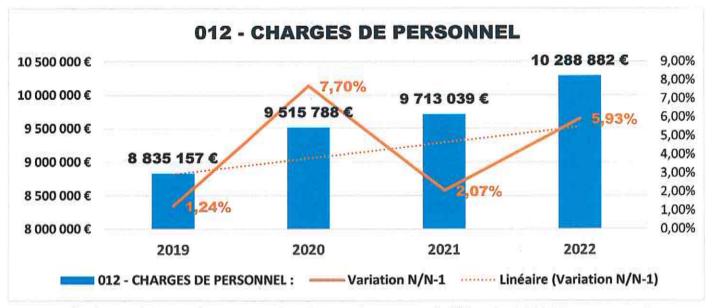
Ce chapitre regroupe également les assurances pour 253 908 euros, les frais de télécommunication, d'affranchissement, les annonces et les insertions pour les marchés publics et pour les recrutements pour 42 655 euros, les honoraires d'avocats dans le cadre des contentieux pour 73 000 euros, les frais d'études (compte 617) pour 37 580 euros, les formations (compte 6184) pour 120 000 euros, les publications et actions de communication pour 190 920 euros, les taxes foncières et autres taxes pour 43 952 euros ...



Accusé de réception en préfecture 091-259102705-20220310-CS8-2022-03-09-DE Date de télétransmission : 18/03/2022

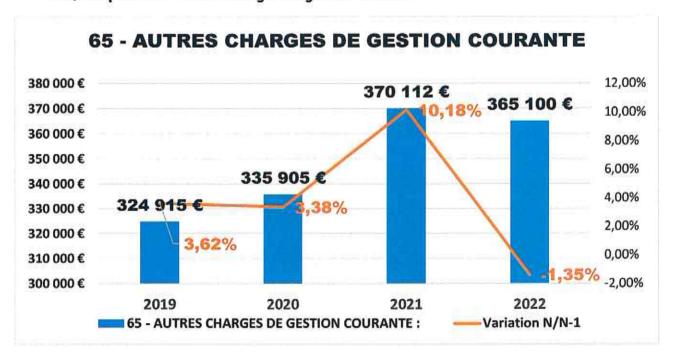
La forte évolution s'explique par le renouvellement des marchés en avril et juhr 2021 réspectivement pour le tri des emballages et pour le transport et le traitement des encombrants. Mais également par une forte évolution du coût tarifaire du traitement des ordures ménagères par « Tri-Méthanisation-Compostage » ainsi que la TGAP.

a.a3) Chapitre 012 - Charges de personnel



Le budget prévisionnel 2022 pour les charges de personnel s'élève à 10 288 882 euros contre 9 713 039 euros au réalisé de l'année 2021. Cela s'explique par la poursuite des évolutions liées à la politique salariale et la revalorisation du point d'indice de 2.5% (pour le personnel sous statut privé) tel que le stipule la convention collective. Mais également par le recrutement en octobre 2021 d'un responsable opérationnel des collectes et d'un chef de secteur au service collecte, en année pleine.

b.3) Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

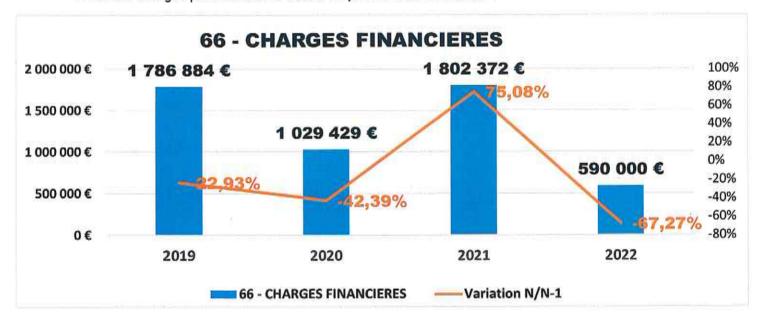


365 100 euros sont ouverts à ce chapitre soit 1.4% des dépenses prévisionnelles réelles de fonctionnement. Il intègre les dépenses détaillées ci-dessous.

	Accusé de réception en préfecture 091-259102705-20220310-CS8-2 Date de télétransmission : 18/03/2	022-03-09-DE 022
Redevance à la commune d'accueil	Date de réception préfe¢ture : 18/0)3/2022
Indemnités des Elus	92 050 €	
Subventions de fonctionnement à la Commission animation	45 000 €	
Créances admises en non-valeur et éteintes	20 000 €	
Droit d'auteurs des artistes pour l'éco-concert	4 600 €	
Redevances pour licences, logiciels,	3 450 €	
Total Autres charges de gestion courante	365 100 €	

a.a4) Chapitre 66 - Charges financières

Ce chapitre correspond à la charge de la dette (intérêts uniquement). Ces charges représentent **2.2%** des charges prévisionnelles réelles de fonctionnement 2022.



Dans l'attente de la décision de la cour d'appel concernant un contentieux sur le paiement de l'indemnité de sortie pour le remboursement anticipé du prêt 0226 société générale, en 2021, une provision de 1 227 227 euros a été constituée (compte 6681) pour régler le cas échéant la soulte estimée par la banque à 2,34 ME mais qui est contestée par le SIVOM.

La baisse des frais financiers est due aux refinancements à taux fixe de trois prêts à taux structurés.

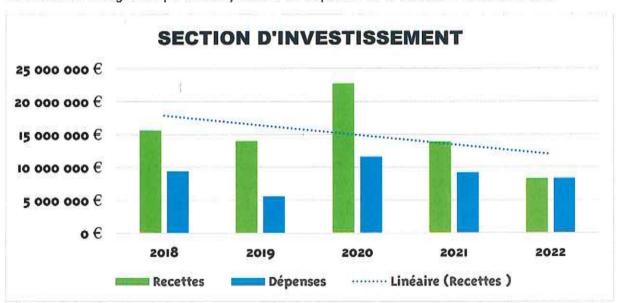
a.a5) Le chapitre 67 Charges exceptionnelles regroupe principalement à titre préventif des crédits pour des annulations de titres antérieurs (compte 673) pour 10 000 euros.

a.a6) Le chapitre 042 -Opérations d'ordre de transfert entre section, des opérations d'ordre correspondent à l'amortissement comptable de l'actif ce qui se traduit par une dépense de fonctionnement (compte 6811) pour 2 415 609 euros et de recettes d'investissement d'un montant identique. Il s'agit d'un transfert depuis la section de fonctionnement vers la section d'investissement au chapitre 040.

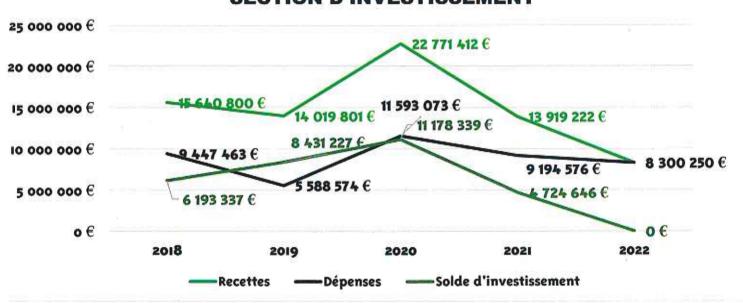
B) Section d'investissement

Le montant des recettes inscrites au budget 2022 est de 8 300 250 euros, en baisse de 5 618 972 euros par rapport aux recettes réalisées 2021.

Cette somme budgétisée permet de financer les dépenses de la section d'investissement.



SECTION D'INVESTISSEMENT



b.1) Les recettes d'investissement

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution des crédits inscrits en recettes d'investissement au budget primitif 2022 et le réalisé sur les exercices 2019, 2020, 2021.

Libellé du chapitre	2019	2020	2021	2022
Virement de la section de fonctionnement	•€	o €	o€	•€
Solde d'exécution N-1 (Excédent reporté)	6 198 424 €	8 431 227 €	ıı ı78 339 €	4 724 646 €
Opérations d'ordre de section à section	1 773 589 €	2 145 444 €	2 309 343 €	2 415 609 €
Opérations patrimoniales	196 928 €	942 659 €	0	0
Dotations, fonds divers et réserves	198 797 €	398 042 €	404 927 €	959 995 €
Subventions d'investissement	105 026 €	4 549 €	26 613 €	200 000 €
Emprunts et dettes assimilées	5 500 000 €	10 849 491 €	o€	o€
Immobilisations en cours (compte 238 - Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles)	47 035 €	•€	o€	•€
Total	14 019 801 €	22 771 412 €	13 919 222 €	8 300 250 €

Il est difficile de dégager des marges de manœuvre en section de fonctionnement puisque les soldes excédentaires ne sont pas capitalisés, car ils sont maintenus en fonctionnement.

Les opérations d'ordre de section à section (chapitre 040) correspondent à l'amortissement comptable de l'actif ce qui se traduit par une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement: il s'agit là d'un transfert de la section fonctionnement à hauteur de 2 415 609 euros. L'amortissement est linéaire (les dépréciations sont réparties de manière égale sur la durée de vie du bien) et pratiqué par dérogation (délibération du 10 février 2021) en M57 à partir de l'année qui suit la mise en service des constructions et matériels.

L'inscription relative au Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) au chapitre 10 affiche une forte hausse : 959 995 euros au lieu de 404 927 euros en 2021. Cette hausse correspond principalement à la réalisation des travaux de performance énergétique, la réfection de la halle de compostage et l'augmentation de la capacité de l'usine de « Tri-Méthanisation-Compostage » pour 4 829 639 euros.

Le FCTVA est calculé sur les dépenses d'investissement éligibles de l'année N-1.

Le chapitre 13 - Subventions d'investissement enregistre les subventions attendues de **200 000 euros** de la Région IIe de France dans le cadre de la réalisation des travaux de l'usine.

Le chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées, ne portera pas de nouvel emprunt sur l'exercice 2022.

L'investissement sera réalisé avec les fonds propres de la collectivité.

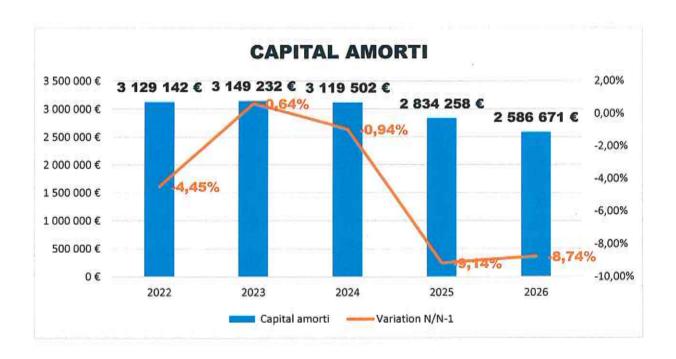
b.2) Les dépenses d'investissement

Les crédits de la section d'investissement prévus au budget primitif 2022 pour des dépenses d'équipement (chapitres 20,21 et 23) atteignent 8 300 250 euros.

Accusé de réception en préfecture 091-259102705-20220310-CS8-2022-03-09-DE Date de télétransmission : 18/03/2022

Libellé du chapitre	2019	2020 Date de r	éception préfecture : 18/	2022
040 - Opérations d'ordre de section à section	•€	•€	12 735 €	15 439 €
041 - Opérations patrimoniales	196 928 €	942 659 €	o€	o€
10 - Dotations, fonds divers et réserves	44 669 €	`o €	o€	•€
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 043 922 €	8 162 109 €	3 274 950 €	3 129 942 €
20 - Immobilisations incorporelles	71 188 €	23 570 €	83 016 €	424 550 €
21 - Immobilisations corporelles	1 040 178 €	1 281 590 €	994 237 €	3 763 213 €
23 - Immobilisations en cours	ı ı9ı 689 €	1 183 145 €	4 829 639 €	967 107 €
Total	5 588 574 €	II 593 073 €	9 194 576 €	8 300 250 €

Le chapitre 16 porte le remboursement en capital des emprunts : 3 129 942 euros sont prévus au BP 2022. L'évolution de la charge de la dette a été présentée lors du débat d'orientations budgétaires.



Le remboursement du capital commence à décroitre de manière significative à partir de l'année 2025 ce qui dégagera de nouvelles marges de manœuvre en investissement pour le SIVOM.

Présentation sommaire des investissements 2022

La ventilation indicative est la suivante :

Les frais d'études :

- Etudes pour la création d'une voie de desserte du site pour 122 904 euros;
- Maitrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'Atelier mécanique pour 116 829 euros;
- Mission d'assistance à maitrise d'ouvrage pour la construction d'une déchetterie à Epinay-sous-Sénart pour 90 000 euros;

Immobilisations corporelles:

- Bâtiment d'accueil de la déchetterie de Moissy-Cramayel et bas de quai de la déchetterie de Varennes-Jarcy pour 100 000 euros;
- Maintenance des bâtiments et mise en conformité des installations pour 102 800 euros;
- Achat de 6 véhicules légers (dont 1 véhicule de service déchetterie en RAR reporté) pour
 106 091 euros;
- Réfection de la plateforme de tri-transit des déchets (dont RAR reportés) pour
 111 480 euros ;
- Equipements informatiques, caméras, serveur, renouvellement des Pc (dont RAR reportés) renouvellement des téléphones portables et réalisation d'une tranchée pour passage de câbles des caméras pour 114, 597 euros;
- Maintenance préventive et gros outillages pour l'Atelier pour 161 600 euros;
- Bacs et composteurs pour 175 334 euros ;
- Contrôle d'accès en déchetterie (dont RAR reportés) pour 199 210 euros;
- 1 Pelle sur pneumatiques (RAR reportés) pour 322 800 euros;
- Colonnes enterrées et aériennes pour 625 000 euros ;
- 7 Camions de collecte des déchets à chargement arrière (dont 4 RAR reportés) pour
 1 581 006 euros au total.

Les immobilisations en cours :

Les travaux d'optimisation de l'usine de Tri-Méthanisation-Compostage ont été engagés en 2020 pour 6 375 762 euros, et seront soldés en 2022 pour 555 353 euros ;

LES RATIOS FINANCIERS

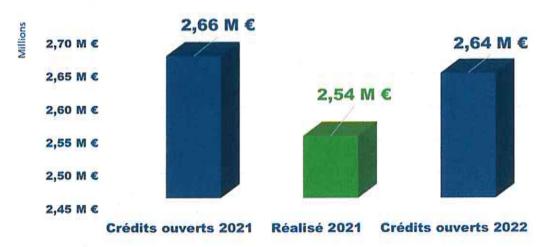
INFORMATION RATIOS FINANCIERS	2019 (BP)	2019 (CA)	2020 (BP)	2020 (CA)	2021 (BP)	2021(CA)	2022(BP)
Dépenses d'équipement brut / population.	34,03€	12,93€	74,93€	13,85 €	58,87 €	32,69€	28,27 €
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement.	24,70%	7,87%	54,01%	10,07%	42,55%	21,09%	19,61%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	121,33%	104,08%	130,51%	127,31%	107,89%	102,36%	107,60%
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement.	36,42%	32,21%	37,90%	40,84%	39,51%	38,25%	39,13%
Dépenses réelles de fonctionnement / population.	135,48 €	153,95 €	134,74 €	129,68 €	131,12 €	140,52 €	144,22 €
Encours de dette / population.	178,16 €	192,50 €	221,49 €	221,49 €	198,72 €	180,60€	179,01€
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement.	129,32%	117,14%	159,64%	161,02%	143,63%	116,52%	119,35%
Produit des impositions indirectes / population	116.43 €	116,43 €	118,93 €	118,93 €	120,45 €	154,99€	149,99€
Encours de la dette	31 732 855 €	34 295 833 €	39 795 833 €	35 912 725 €	35 912 725 E	32 637 775 €	29 507 833 €
Recettes réelles de fonctionnement / population.	137,77 €	164,33 €	138,74€	137,55 €	138,35 €	154,99€	149,99 €
Produits d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement.	7,03%	5,59%	5,84%	5,84%	6,08%	7,99%	7,27%
Population de la CEPL.	178 160	178 160	179 674	179 674	180 719	180 719	182 321

LE BUDGET PROPRETE URBAINE

En plus du budget principal des Ordures Ménagères, le SIVOM dispose d'un second budget Propreté Urbaine.

Il porte des charges de personnel, des charges à caractères général et de remboursement de la dette qui a servi à financer la réhabilitation du bâtiment, ainsi que des dotations aux amortissements. Il est équilibré par des recettes propres issues provenant des tarifs de prestations payés par les adhérents à la section.

Les dépenses de fonctionnement



Les charges à caractère général

Le réalisé 2021 : 493 897 euros

Le prévisionnel 2022 : 537 085 euros

Evolution de 43 188 euros soit 8.74% par rapport aux charges fonctionnelles réalisées en 2021.

Elles intègrent la revalorisation des tarifs des principaux marchés : traitement des déchets de balayage, fourniture des consommables (brosses des balayeuses, carburant, sel de déneigement...) et le développement de nouvelles prestations de désherbage mécanique.

Les charges de personnel

Le réalisé 2021 : 1 735 285 euros

Le prévisionnel 2022 : 1 802 772 euros

Evolution de 67 487 euros soit 3.89 % par rapport aux charges 2021 pour intégrer la revalorisation des salaires dans le cadre de la politique salariale et notamment la hausse de 2.5% du point d'indice.

Les intérêts des emprunts et dettes

Ce sont les frais financiers sur le capital emprunté pour le financement de la réhabilitation du bâtiment et l'aménagement d'un parking. Taux 1,50% remboursement sur 20 ans.

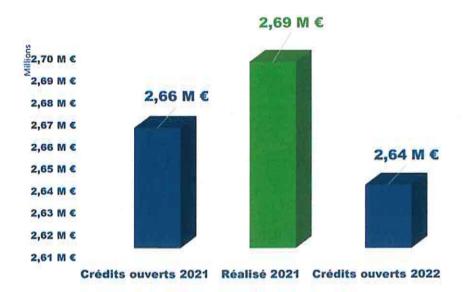
Les dotations aux amortissements

Le réalisé 2021 : 304 873 euros

Le prévisionnel 2022 : 288 523 euros

Variation de -16 350 euros soit -5.36 % par rapport aux dotations 2021.

Les recette de fonctionnement



Le réalisé 2021 : 2 694 315 euros

Le prévisionnel 2022 : 2 638 505 euros

Variation de -55 810 euros soit -2.07 % par rapport aux recettes réalisées en 2021.

La participation des collectivités

Le réalisé 2021 : 2 247 457 euros

Le prévisionnel 2022 : 2 433 655 euros

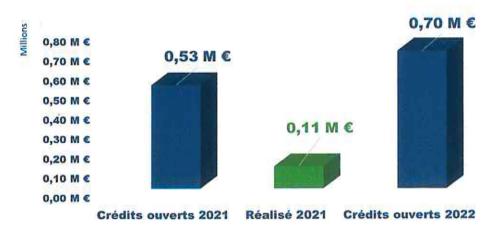
Evolution de 186 198 euros soit 8.28% par rapport aux recettes réalisées en 2021.

Les dépenses d'investissement

Le réalisé 2021 : 112 847 euros

Le prévisionnel 2022 : 701 504 euros

Evolution de 588 657 euros par rapport au réalisés 2021. Détaillé ci-dessous :



Les emprunts et dettes assimilées

Remboursement du capital pour le financement de la réhabilitation du bâtiment et l'aménagement d'un parking pour 40 000 euros.

Les immobilisations corporelles

Le réalisé 2021 : 72 673 euros

• Le prévisionnel 2022 : 661 504 euros

Evolution de 588 831 euros par rapport au réalisé 2021. Détaillé ci-dessous :

•	2 Balayeuses	480 000 €
	2 véhicules électriques de service	88 000 €
•	Remise en état des saleuses	48 070 €
	2 Bornes escamotables	20 000 €
0	3 Souffleurs électriques avec double batteries	11 664 €
•	Téléphones portables et matériel informatique	7 000 €
•	3 Souffleurs thermiques	2 186 €
•	Outils collectifs	2 000 €
•	Sécurisation de la toiture du bâtiment contre les chute	es de hauteur
	(RAR reporté)	ı 584 €
•	Casiers de pour vêtements lavés	1 000 €

Les recettes d'investissement



Le réalisé 2021 : 513 877 euros

Le prévisionnel 2022 : 701 504 euros

Evolution de 187 627 euros soit 36.51 % par rapport aux recettes réalisées en 2021.

Réalisé 2021 :

Solde excédentaire N-1 152 577 euros

Dotations aux amortissements 304 873 euros

FCTVA 56 427 euros

Prévisionnel 2022 :

Solde excédentaire N-1 401 031 euros

Dotations aux amortissements 288 523 euros

FCTVA II 950 euros